

Florian Mazel

Noms propres, dévolution du nom et dévolution du pouvoir dans l'aristocratie provençale (milieu X^e-fin XII^e siècle)*

[A stampa in "Provence historique", LIII (2003), pp. 131-174 © dell'autore – Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

Allons ! Bâtissons nous (...) une tour dont le sommet
touche au ciel et faisons-nous un nom.
Genèse 11, 4

Lorsqu'au cours du XIII^e siècle, la branche de la famille de Baux qui gouverne à Orange nomme régulièrement ses aînés Guilhem de manière à se placer symboliquement dans la succession de Guillaume d'Orange, héros épique et fondateur revendiqué de la principauté, le lien entre l'attribution d'un nom propre et la dévolution d'un pouvoir apparaît très clairement et sert à légitimer la domination aristocratique, en particulier en lui conférant une mémoire, quand bien même celle-ci serait-elle largement imaginaire¹. Il ne s'agit là, bien sûr, ni d'un trait particulier à cette famille, ni d'une pratique nouvelle au sein de l'aristocratie provençale, méridionale ou occidentale.

L'étude du *nomen proprium* – le nom propre ou personnel, que l'on désigne plus couramment aujourd'hui par le terme de prénom –, a cependant moins retenu l'attention des historiens que l'analyse du processus de complexification du nom, c'est-à-dire le passage du système à nom unique au système à deux éléments, à l'ancien *nomen* s'ajoutant désormais un *cognomen* qui se transmet de manière relativement stable de génération en génération. Dans l'aristocratie, ce *cognomen*, d'abord formé sur la reprise du nom du père (*nomen paternum*), renvoie de plus en plus souvent, à partir de la fin du XI^e siècle, à la seigneurie castrale, cœur du pouvoir du lignage en constitution (*cognomen* dit toponymique). Ce processus, que les médiévistes ont pris l'habitude d'appeler la « révolution anthroponymique », se produit un peu partout en Europe entre le milieu du XI^e siècle et le XIII^e siècle, à des rythmes et avec une ampleur variables qui sont de mieux en mieux connus. Après le temps des recherches pionnières², les études anthroponymiques bénéficient en effet depuis une vingtaine d'année de l'intérêt soutenu de nombreux chercheurs. L'anthroponymie est désormais légitimement considérée comme un véritable document de l'histoire sociale, ainsi que le souligne le sous-titre de l'édition du colloque de Rome de 1994, mais aussi comme un document essentiel de l'histoire politique et idéologique, ce que montrent plusieurs recherches récentes, et l'on dispose aujourd'hui d'une historiographie déjà riche et variée, au sein de laquelle se distinguent l'entreprise collective menée par le « groupe d'Azay » et ses prolongements ibériques et italiens³. De ce champ historiographique, la Provence et son

* Je tiens à remercier Laurent Ripart dont les suggestions ont été particulièrement précieuses pour la rédaction de cet article, ainsi qu'Emmanuel Grelou pour ses talents de germaniste, et Nicolas Mathieu, Christian Settipani et Jean-Pierre Delumeau pour leur aide bibliographique.

¹ Sur ce cas, je me permets de renvoyer à F. MAZEL, « Mémoire héritée, mémoire inventée : Guilhem de Baux, prince d'Orange, et la légende de Guillaume d'Orange (XII^e-XIII^e siècle) », dans C. CAROZZI et H. TAVIANI-CAROZZI (dir.), *Faire mémoire. Souvenir et commémoration au Moyen Age*, Aix-en-Provence, 1999, p. 193-227 ; *id.*, « Le prince, le saint et le héros : Guilhem de Baux (1173-1218) et Guillaume de Gellone *alias* Guillaume d'Orange », dans *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval*, études réunies par M. LAUWERS, Antibes, 2002, p. 449-466.

² K. SCHMID, « Programmatisches zur Erforschung der mittelalterlichen Personen und Personengruppen », *Frühmittelalterliche Studien*, n° 8 (1974), p. 116-130 ; C. DE LA RONCIERE, « L'influence des franciscains dans la campagne de Florence au XIV^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Age* [désormais abrégé *MEFRM*], t. 87 (1975), p. 27-103 ; K. F. WERNER, « Liens de parenté et noms de personne », dans *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Rome, 1977, p. 13-18 et 25-34 ; J.-L. BIGET, « L'évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Age (IX^e-XIV^e s.) », dans *Liturgie et musique (IX^e-XIV^e s.)*, *Cahiers de Fanjeaux*, n° 17, Toulouse, 1982, p. 297-341.

³ M. BOURIN (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. I, Tours, 1990, t. II, Tours, 1992, et t. III, Tours, 1995 ; M. ZIMMERMANN, « Les débuts de la révolution anthroponymique en Catalogne, X^e-XII^e siècles », *Annales du Midi*, n° 189-190 (1990), p. 289-308 ; F. MENANT (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace*

aristocratie sont cependant quelque peu absentes, en particulier pour la période seigneuriale, ces XI^e-XIII^e siècles qui voient naître le système anthroponymique moderne⁴. Cette absence a d'ailleurs été soulignée par les auteurs des premiers bilans concernant les espaces méditerranéens⁵. Elle laisse un vide entre les tableaux et les perspectives dressés pour les espaces ibéro-languedocien et italien. *A contrario*, le chercheur provençal peut aujourd'hui profiter de l'abondance des travaux portant sur des régions proches, en particulier à l'ouest (avec les recherches de Claudie Amado sur le Bas Languedoc), au nord (avec celles de Laurent Ripart sur le Viennois et la Savoie, qui appartiennent jusqu'en 1032 au même ensemble politique que la Provence, le royaume postcarolingien de Bourgogne), et à l'est (avec les études de François Menant sur la Lombardie)⁶.

C'est donc pour contribuer à combler une lacune régionale et pour étoffer les études plus spécialement consacrées au *nomen* que l'on se propose ici d'ouvrir le dossier des noms propres et de leur dévolution au sein de l'aristocratie provençale entre le X^e et la fin du XII^e siècle. Il convient d'emblée de préciser les limites d'une telle enquête. Les études anthroponymiques ont jusqu'à présent schématiquement relevé de deux méthodes : la première, quantitative, part d'une source cohérente, d'une série documentaire homogène, un cartulaire par exemple, et s'efforce d'apprécier l'ensemble du corps social qui y apparaît (même s'il va de soi que le profil sociographique d'un cartulaire peut considérablement varier d'une époque, d'un lieu ou d'un genre de cartulaire à l'autre) ; la seconde, qualitative, repose sur les filiations et les réseaux d'alliance reconstitués au préalable par des enquêtes généalogiques, des enquêtes qui peuvent d'ailleurs elles-mêmes en partie se fonder sur des raisonnements anthroponymiques⁷. Cette seconde méthode gouverne la présente démarche et justifie la focalisation sur le groupe aristocratique, le seul à pouvoir faire l'objet de reconstitutions généalogiques dotées d'une certaine ampleur pour la période qui nous intéresse. Dans ce cadre, il va de soi que la nécessité de se fonder uniquement sur des familles dont la filiation et les alliances sont suffisamment assurées pour se prêter à une véritable analyse anthroponymique réduit d'autant le champ de l'enquête. Le problème est bien sûr surtout délicat pour les X^e et XI^e siècles, compte tenu de la relative pauvreté des sources provençales et du faible nombre des enquêtes généalogiques systématiques effectuées à ce jour. Dans ces conditions, il a semblé plus prudent de se limiter aux quelques familles bien connues : la famille comtale, la famille vicomtale de Marseille et quelques grandes lignées aristocratiques (les Porcelet, les Baux, les Agoult), même si, à l'occasion, on s'est autorisé un détour ponctuel par d'autres lignées ayant

italien, *MEFRM*, t. 106 (1994) et t. 107 (1995) ; P. MARTINEZ SOPENA (dir.), *Antroponimia y sociedad. Sistemas de identificacion hispano-cristianos en los siglos IX a XIII*, Santiago de Compostela -Valadolid, 1995 ; M. BOURIN, J.-M. MARTIN, F. MENANT (dir.), *L'anthroponymie. Document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, 1996. Voir aussi, pour les noms propres, K. S. B. KEATS-ROHAN et C. SETTIPANI, *Onomastique et parenté dans l'Occident médiéval*, Oxford, 2000.

⁴ Voir A. COMPAN, *Étude d'anthroponymie provençale. Les noms de personne dans le comté de Nice aux XIII^e-XIV^e-XV^e siècles*, Paris, 1976 ; A. VENTURINI, « Les noms de baptême de Nice et du pays niçois, XIII^e-XIV^e siècles », *Mémoires de l'Académie du Vaucluse*, 7^e série, t. 6 (1985), p. 179-197 ; P.-A. SIGAL, « L'anthroponymie féminine en Provence d'après le *Livre des miracles* et le procès de canonisation de saint Louis d'Anjou (fin XIII^e-début XIV^e s.) », dans M. BOURIN (dir.), *Genèse de l'anthroponymie*, op. cit., t. II, vol. 2, *L'anthroponymie féminine*, p. 187-205 ; *id.*, « La transmission des patronymes dans quelques textes hagiographiques provençaux de la fin du XIII^e et du XIV^e siècle », dans M. BOURIN (dir.), *Genèse de l'anthroponymie*, op. cit., t. III, *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, p. 211-215 ; L. STOUFF, « Pierre, Jean, Guillaume et les autres, les noms de baptême à Arles, 1250-1500 », dans *De Provence et d'ailleurs. Mélanges offerts à Noël Coulet, Provence Historique* [désormais abrégé PH], t. 49 (1999), p. 487-494.

⁵ B. CURSENTE, « Aspects de la révolution anthroponymique dans le Midi de la France (début XI^e-début XIII^e s.) », dans M. BOURIN et alii (dir.), *L'anthroponymie*, op. cit., p. 41-62, ici p. 53 ; M. BOURIN, « France du Midi et France du Nord : deux systèmes anthroponymiques ? », *ibid.*, p. 179-202, ici p. 194.

⁶ C. AMADO, *Genèse des lignages méridionaux*, t. I, *L'aristocratie languedocienne du X^e au XII^e siècle*, Toulouse, 2001 ; L. RIPART, *Les fondements idéologiques du pouvoir des premiers comtes de Savoie (de la fin du X^e au début du XIII^e siècle)*, thèse de doctorat « nouveau régime » dactyl., Université de Nice, 1999 ; F. MENANT, « Les modes de dénomination de l'aristocratie italienne aux XI^e et XII^e siècles : premières réflexions à partir d'exemples lombards », *MEFRM*, t. 107 (1995), p. 535-555.

⁷ Sur les limites et les dangers de cet usage de l'anthroponymie dans la reconstitution des filiations, voir C. AMADO, *Genèse des lignages*, op. cit., p. 14-30, et L. RIPART, *Les fondements idéologiques*, op. cit., p. 126-127, 137-146.

fait l'objet d'études plus anciennes ou moins exhaustives (les Fos, les Châteaurenard, les Rians, les Grasse, les Castellane...)⁸.

Jusqu'à l'apparition des armoiries dans les dernières décennies du XII^e siècle, le nom apparaît comme le principal support de l'identité aristocratique. Le fonctionnement de ce « support » ne va cependant pas de soi. La fonction indiciaire liée au nom – l'identification de celui qui le porte – pose le problème des rapports entre l'individu et sa famille, la singularité et le groupe. Elle est en outre toujours associée, au sein de l'aristocratie en tout cas, à une fonction symbolique – la délivrance d'un message –, qui situe le porteur du nom au sein d'un réseau de pouvoirs et d'images du pouvoir. À double titre donc, les pratiques anthroponymiques du groupe aristocratique peuvent nous apprendre beaucoup sur les dimensions familiale et idéologique du pouvoir aristocratique, en particulier pour une période, les X^e-XII^e siècles, où ce pouvoir connaît de profondes transformations, avec l'enracinement local des élites, l'essor du lignage et l'apparition de la seigneurie castrale.

Nom et dévolution du nom à l'époque postcarolingienne (X^e - milieu XI^e siècle)

Avec l'effacement, dès avant la fin de l'Empire, de l'ancien système gentilice des *tria nomina*⁹, le nom unique domine l'histoire de l'Occident jusqu'à l'apparition du système à deux éléments aux XI^e-XIII^e siècles. Ce *nomen* unique est riche d'une histoire propre, dont on ne retiendra ici que la dernière étape, à savoir, aux IX^e-X^e siècles, pour les noms germaniques désormais dominants, la fin de la variation des différents segments qui le composent et l'acquisition d'une relative stabilité sous la forme du nom entier¹⁰.

De nombreuses études ont montré l'influence qu'exerce l'anthroponymie princière sur les pratiques onomastiques de l'aristocratie en général, en particulier pour la période postcarolingienne et seigneuriale. On trouve là un des champs d'application de la diffusion des modèles culturels depuis les très grandes familles jusqu'à l'ensemble des élites laïques¹¹. Il semble donc de bonne méthode d'envisager d'abord le cas de la famille comtale¹².

⁸ Porcelet : M. AURELL, *Une famille de la noblesse provençale au Moyen-Âge : les Porcelet*, Avignon, 1986. – Baux, Agoult, Marseille : F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, 2002. – Rians : A. MALLET, *La famille et le Val de Rians. Étude d'une famille provençale et de son domaine de l'an mil au milieu du XIII^e siècle*, mémoire de maîtrise dactyl., Université de Provence, 1990. – Fos : M. NICOL-PROMEYRAT, *Les origines de la famille de Fos, X^e - milieu du XIII^e siècle*, mémoire de DES dactyl., Faculté des Lettres d'Aix, 1965. – Castellane : T. PECOUT, *Une société rurale du XII^e au XIV^e siècle en Haute Provence : les hommes, la terre et le pouvoir dans le pays de Riez*, thèse « nouveau régime » dactyl., Université de Provence, 1998. – Châteaurenard : A. VAINCHTEIN, *La famille de Châteaurenard aux XI^e et XII^e siècles*, mémoire de maîtrise dactyl., Université de Provence, 1980. – Grasse : P. GEARY, « Mémoire monastique et oubli onomastique en Provence », dans *Histoire et société. Mélanges offerts à G. Duby*, t. III, Aix-en-Provence, 1992, p. 61-65 ; E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, « Alliances matrimoniales et circulation des biens à travers les chartes provençales (X^e-début du XII^e siècle) », dans *Dot et douaires dans le Haut Moyen Âge, Les transferts patrimoniaux en Europe occidentale, VIII^e-X^e siècle*, II, Rome, 2002, p. 131-152, ici p. 134-137.

⁹ M. HEINZELMANN, « Les changements de la dénomination latine à la fin de l'Antiquité », dans *Famille et parenté*, op. cit., p. 19-24.

¹⁰ R. LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995, p. 193-214. La transmission d'un nom entier est d'abord un phénomène royal (les Mérovingiens dès la fin du VI^e siècle, puis les Pipinides au VIII^e siècle) et ensuite aristocratique (on connaît quelques cas dès le VII^e siècle, mais la pratique n'est attestée dans la très haute aristocratie qu'à la fin du VIII^e siècle et ne se généralise qu'à partir du IX^e siècle).

¹¹ G. DUBY, « Lignage, noblesse et chevalerie au XII^e siècle dans la région mâconnaise. Une révision », *Annales ESC*, 1972, p. 803-824 (imitation des puissants par les chevaliers du Mâconnais) ; J.-L. BIGET, « L'évolution des noms de baptême », art. cit., et C. AMADO, *Genèse des lignages*, op. cit., p. 267 (imitation des Raimondins) ; M. MITTERAUER, *Ahnen und Heilige, Namengebung in der europäischen Geschichte*, Munich, 1993, et *id.*, « Une intégration féodale ? La dénomination, expression des relations de service et de vassalité », dans M. BOURIN *et alii* (dir.), *L'anthroponymie*, op. cit., p. 295-311 (en laissant de côté toutefois l'argumentation proprement féodo-vassalique très peu convaincante car fondée sur quelques cas isolés).

¹² Relativement bien connue depuis les travaux de G. DE MANTEYER, *La Provence du I^{er} au XII^e siècle*, Paris, 1905, et J.-P. POLY, *La Provence et la société féodale, 879-1166*, Paris, 1976, p. 30-55. Sur le contexte général du royaume rodolphein au X^e siècle, voir la présentation suggestive de G. CASTELNUOVO, « Les élites des royaumes de Bourgogne (milieu IX^e-milieu X^e siècle) », dans R. LE JAN (éd.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IX^e aux environs de 920)*, Lille, 1998, p. 383-408.

L'anthroponymie des comtes

Comme l'a montré Jean-Pierre Poly, à la fin du X^e siècle, la famille comtale de Provence ne détient le titre comtal que depuis peu : son premier membre assuré est le comte Boson attesté comme comte en 954¹³ et jusqu'en 965/966¹⁴. Ses successeurs en ligne masculine directe portent le titre comtal jusqu'au début du XII^e siècle, moment où les droits sur le comté échoient à plusieurs filles. Ces comtes gouvernent l'ensemble de la *Provincia*, considérée comme un ensemble politique cohérent, sous l'autorité lointaine des rois de Bourgogne de la dynastie rodolpheine jusqu'en 1032, puis après cette date des empereurs germaniques. Jusqu'au milieu du XI^e siècle environ, ils ne portent guère le titre de comte de Provence mais simplement celui de comte, parfois de comte d'Arles, plus rarement de comte d'Avignon¹⁵, même si leur autorité s'étend des Alpes à la mer, du Bas-Rhône jusqu'à Nice, où ils ne souffrent la concurrence d'aucun autre pouvoir comtal¹⁶. En 962, un membre de la lignée comtale déclare pour la première fois tenir son pouvoir « par la grâce de Dieu » (*Willelmus gratia Dei comes*)¹⁷. À la suite de l'expulsion des Sarrasins du Freinet en 972, le comte Guilhem II, fils cadet de Boson, prend le titre de marquis, pour la première fois attesté le 12 mai 979¹⁸. Le titre, qui entretient le souvenir de la lutte victorieuse contre les musulmans, est ensuite régulièrement repris dans la famille, souvent associé à la localisation « *Provincia* », une localisation qui finit par s'étendre fréquemment au titre comtal¹⁹.

¹³ *Gallia christiana novissima*, J.-H. ALBANES et U. CHEVALIER (éd.), t. III, diocèse d'Arles, Valence, 1901 [désormais abrégé *GCNN* Arles], n° 255 (14 août 954, Arles, souscription de « *Boso comes* »). J.-P. Poly donne comme premier acte mentionnant le comte Boson la notice épiscopale rapportant l'élection de Pons à l'évêché d'Orange qu'il date de 945 (*Catalogue des actes des comtes de Provence*, annexe dactyl. de la thèse de droit, Université de Paris II, 1972, n° 1). Cet acte qui n'est connu que par une copie très tardive (XVIII^e siècle) et défectueuse porte la date de 914, contredite de manière évidente par plusieurs éléments du texte. La redatation proposée par J.-P. Poly semble cependant elle aussi fautive, plusieurs éléments de critique externe (dont la référence à l'empereur Otton I^{er}), plaident en faveur d'une datation approximative en 963/964, donc proche de celle jadis proposée par G. de Manteyer (*Les chartes du pays d'Avignon [439-1040]*, Mâcon, 1914, n° 47, avec la date de 9[6]4 ?). Voir à ce sujet la critique diplomatique de T. SCHIEFFER, *Die Urkunden der Burdundischen Rudolfinger, Monumenta Germaniae Historica, Regum Burgundiae e Stirpe Rudolfina Diplomata et Acta*, Munich, 1977 [désormais abrégé *MGH* Rodolphein], n° 67 (p. 210-211) et p. 18.

¹⁴ B. GUERARD, *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, Paris, 1857 [désormais abrégé *CSV*], n° 29 (mars 965-966, Arles, donation de « *Bosoni comitis* »).

¹⁵ Boson, par exemple, porte le titre de comte dans des actes de 954 (*GCNN* Arles, n° 255), 958 (*MGH* Rodolphiens, n° 33), 963/964 (*MGH* Rodolphiens, n° 67) et 965/966 (*CSV* n° 29). En 966, il porte le titre de comte d'Arles (*MGH* Rodolphiens, n° 40). En 972, Guilhem II est le premier à s'intituler « *comes Provincia* » (*CSV* n° 598).

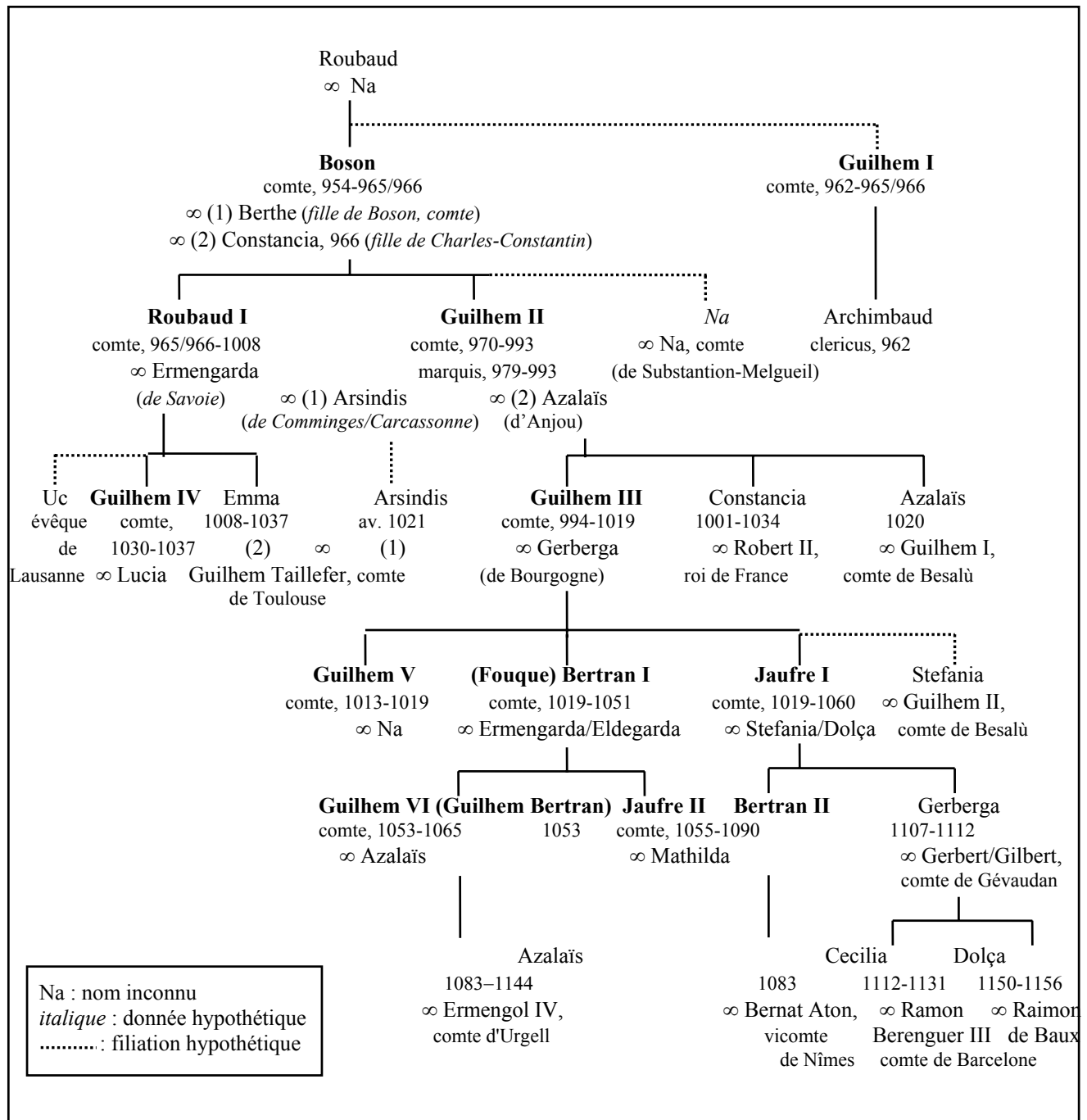
¹⁶ Les premiers comtes au nord sont les comtes de Valence (le comté ne se transmet de manière héréditaire qu'à partir des années 980-1000) et les Guigonides (attestés avec le titre de comte dans les années 1030, celui de « prince de Graisivaudan » vers 1050, celui de comte d'Albion à partir de 1079 et celui de comte de Grenoble en 1155). Voir C. FRANCHETTE, « Évêques et comtes en Valentinois au X^e siècle (879-1029) : concours et concurrence pour le pouvoir », dans *La ville au Moyen Age*, t. II, N. COULET et O. GUYOTJEANNIN (dir.), 120^e congrès national des sociétés savantes, Paris, 1998, p. 179-192 ; et L. RIPART, *Les fondements idéologiques, op. cit.*, p. 166 et note 103. Le comté de Die fait en revanche partie de l'ensemble provençal. Cette ampleur exceptionnelle du territoire dominé par les comtes de Provence de l'an mil s'explique par l'ancienneté géopolitique de l'ensemble provençal, gouverné par des patrices à l'époque franque et par des « super » comtes à l'époque carolingienne. Le comte porte d'ailleurs le titre de « *princeps totius Provinciae* » dans plusieurs actes des années 980-990 (J.-P. POLY, *La Provence, op. cit.*, p. 54), comme par exemple lors de la fondation du chapitre régulier de la cathédrale d'Apt par l'évêque Thierry, le 4 août 991 (N. DIDIER, H. DUBLED, et J. BARRUOL, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt, 835-1130 (?)*, Paris, 1967, n° XLII).

¹⁷ G. DE MANTEYER, *Chartes, op. cit.*, n° 46 (962, Avignon). Guilhem I, frère de Boson, est une dernière fois attesté en 965/966 (*CSV* n° 29).

¹⁸ *CSV* n° 1043.

¹⁹ G. DE MANTEYER, *La Provence, op. cit.*, p. 304. En 1044, Bertran I est ainsi désigné : « *Bertrannus auctore Deo marchio sive comes Provinciae* » (*CSV* n° 659).

Figure n° 1 : Les comtes de Provence (Xe-XIe siècles)²⁰



Que peut-on savoir du système des noms des premières générations de la famille comtale et que nous apprend-il sur la nature du pouvoir comtal (fig. n° 1) ? Les noms masculins employés, tous germaniques, sont alors Boson, Roubaud, Archimbaud et Guilhem, ce dernier l'emportant largement sur les autres dès la troisième génération. Roubaud (*Rothboldus*, *Rothbaldus*, *Roboldus*) semble être le *nomen* attribué à l'aîné : dans un acte arlésien de mars 965/966, le comte Boson se dit fils de Roubaud ; le nom est aussi porté par le premier fils de Boson, mentionné pour la première fois dans le même acte, juste après son père²¹. Roubaud est un *nomen* particulièrement

²⁰ Cette généalogie qui intègre les hypothèses de M. Aurell, L. Ripart, T. Stasser et C. Settipani, doit remplacer celle fournie dans *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 611, très partielle et qui reprend malencontreusement l'erreur de la généalogie de J.-P. POLY, *La Provence*, op. cit., p. 34, qui fait de Gerberga, épouse du comte Gerbert de Gévaudan, la fille et non la sœur de Bertran II, dernier comte de Provence.

²¹ CSV n° 29 : « *Bosoni comitis filii Rothboldi (...) predicto presuli et comiti excellentissimi [Boson] (...) consentiente ejus filio Rothboldo et fratre ejus Wilelmo comite* ». L'hypothèse de J.-P. Poly qui propose de faire de Roubaud, père de Boson, le comte Roubaud qui figure aux côtés du roi Louis lors de son expédition en Italie en 901, n'est guère

rare dans l'aristocratie du X^e siècle : presque inusité dans le monde franc septentrional²², il est plus fréquent dans le Midi méditerranéen et en Bourgogne²³. Peut-être est-il d'origine lombarde²⁴ ? Quoi qu'il en soit, avec ce nom rare, nous serions en présence d'un nom de lignée (*Leitname*) singularisant la famille. Le père du comte Boson aurait transmis son *nomen* à son petit-fils aîné, Roubaud I, suivant en cela un mode de transmission coutumier au sein de l'aristocratie postcarolingienne.

Avec les deux autres noms, Boson (*Boso*) et Guilhem (*Willelmus, Vilelmus, Vullielmus*), nous nous éloignons du domaine des hypothèses. Ces deux noms ont en effet clairement pour fonction de manifester la légitimité de l'exercice du pouvoir comtal par la lignée en faisant référence aux deux grandes familles de l'aristocratie d'Empire qui se sont disputés les régions méditerranéennes de la Gaule à la fin du IX^e et au début du X^e siècle, les Bosonides et les Guillelmides²⁵. Boson est un *nomen* illustre en Provence : c'est le nom du fameux Boson de Vienne, beau-frère de Charles le Chauve et gendre de Louis II, qui s'est fait proclamer roi à Mantaille en 879 (fig. n° 2)²⁶. C'est aussi le *nomen*, toujours dans la même famille, du frère d'Hugues (d'Arles), marquis et duc de Provence au nom de son cousin le roi Louis l'Aveugle : ce Boson fut associé au pouvoir de son frère de 909 à 926, avant de rester seul comte en Provence de 926 à 931, une fois Hugues parti en Italie. Le *nomen* que porte notre comte au milieu du X^e siècle, en Provence, est donc lourd de signification : il renvoie à l'exercice du pouvoir public dans le demi-siècle précédent et sans doute aussi à un lien de parenté avec le groupe bosonide, le seul à utiliser ce *nomen* au sein des grandes familles de la *Reicharistokratie*²⁷. On dispose par ailleurs d'autres indices attestant la proximité entre la lignée comtale de Provence et les Bosonides. La première épouse du comte Boson, qui porte le *nomen* si carolingien de Berthe, est très certainement la fille de Boson, frère d'Hugues (d'Arles) et comte²⁸. Il

tenable car il faudrait supposer que Boson, encore vivant en 965/966, ait alors plus de 80 ans (contra J.-P. POLY, *La Provence, op. cit.*, p. 33).

²² Il n'est pas porté dans les grandes familles franques d'entre Loire et Rhin étudiées par R. LE JAN (*Famille et pouvoir, op. cit.*). Aux VIII^e-IX^e s., il n'apparaît dans le nord de la Gaule qu'à sept reprises dans le répertoire de M.-Th. MORLET (*Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle. I – Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, 1971, p. 135-136) : trois fois sous la forme *Hrotboldus/Hrodbaldus* (dans le polyptyque de l'abbaye Saint-Remi de Reims au X^e s. et en Flandre en 834 puis au X^e s.) et quatre fois sous la forme *Rodbaldus/Rotboldus* (dans le cartulaire de Gorze en 788, dans le polyptyque d'Irminon, dans les chartes de Stavelot en 895 et en Flandre vers 996-1029).

²³ Sous diverses formes (*Rodbaldus, Rotboldus, Rotbaldus, Rothbaldus, Rozbaldus, Roboldus*) et une fois écartées les occurrences concernant nos comtes, il apparaît seize fois dans ces régions dans le répertoire de M.-Th. Morlet (*Les noms de personne, I, op. cit.*) : dès le VIII^e siècle dans le testament d'Abbon et dans la région de Grenoble (739) et au X^e siècle aussi bien en Mâconnais (chartes de Cluny), qu'en Lyonnais (cartulaire de Savigny), Viennois (cartulaire de Saint-André de Vienne), Nîmois (cartulaire de Nîmes) et Quercy (obituaire de Moissac). Un autre Roubaud a aussi été repéré par J.-P. Poly en Nîmois en 898 (*La Provence, op. cit.*, p. 33).

²⁴ Comme Rodoald qui lui est proche et qui est un *nomen* royal et ducal lombard. L'hypothèse m'a été proposée par L. Ripart : elle est fondée sur la relative fréquence du *nomen Robaldo* dans l'aristocratie lombarde locale ; à l'exemple de *Wago/Guigues*, il pourrait s'agir d'un de ces noms lombards qui après avoir passé les Alpes se serait diffusé dans l'aristocratie rhodanienne, alpine, provençale et nîmoise.

²⁵ Pour les Bosonides, voir : C. BOUCHARD, « The Bosonids. Or rising to power in the late carolingian age », *French historical studies*, 1988, p. 407-431 ; F. STAAB, « Jugement moral et propagande. Boson de Vienne vu par les élites du royaume de l'Est », dans R. Le Jan (éd.), *La royauté, op. cit.*, p. 365-382 ; F. BOUGARD, « En marge du divorce de Lothaire II : Boson de Vienne (879-885), le cocu qui fut fait roi ? », *Francia*, 27 (2000), p. 33-51 ; L. RIPART, *Les fondements idéologiques, op. cit.*, p. 147-154 ; J.-N. MATHIEU, « Recherches sur les origines de Guille de Bourgogne et de l'impératrice Engelberge », dans K. S. B. KEATS-ROHAN et C. SETTIPANI, *Onomastique et parenté, op. cit.*, p. 171-184 – Pour les Guillelmides : C. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle. La fin du monde antique ?*, Le Puy, 1987, p. 51-78 ; M. AURELL, *Les noces du comte. Mariages et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, 1995, p. 35-44.

²⁶ R.-H. BAUTIER, « Aux origines du royaume de Provence. De la sédition avortée de Boson à la royauté légitime de Louis », *PH*, t. 23 (1973), p. 41-68.

²⁷ M.-Th. MORLET, *Les noms de personne, I, op. cit.*, p. 60 : aux IX^e-X^e s., *Boso* n'est diffusé qu'en Bourgogne, Lyonnais et Vaud.

²⁸ J.-P. POLY, *La Provence, op. cit.*, p. 32, note 10 : réfutation convaincante de l'identification du Boson époux de Berthe avec Boson fils de Richard (le Justicier) proposée par G. de Manteyer, suivi par la plupart des auteurs récents (encore L. RIPART, *Les fondements idéologiques, op. cit.*, p. 147 et suivantes). Berthe aurait été répudiée avant de se remarier avec Raimon (de Rouergue) de la famille comtale toulousaine (T. STASSER, « Autour de Roger le Vieux : les

est en outre possible que sa seconde épouse, Constancia, soit la fille de Charles-Constantin, comte de Vienne et fils aîné du roi Louis l'Aveugle²⁹. Par ses deux unions, comme par son nom, Boson se poserait donc en héritier légitime des Bosonides en Provence³⁰. Pour les lignées de l'aristocratie régionale qui montent en puissance au cours du X^e siècle, comme celle du comte Boson, la reprise d'une onomastique princière revêt en effet une fonction idéologique. Le *nomen* manifeste une mémoire du pouvoir et vaut revendication, ou plutôt affirmation, d'une aptitude à l'exercice de la *potestas*, aptitude que vient éventuellement renforcer une alliance avec une femme issue de l'aristocratie d'Empire.

Guilhem est un *nomen* tout aussi significatif. Il s'agit d'un nom très répandu dans toute l'aristocratie franque, mais qui est plus particulièrement un *Leitname* des Guillelmides et des Raimondins, rivaux des Bosonides et autres sources possibles de légitimité dans le Midi, en particulier après le départ et la faillite des Bosonides dans les années 940³¹. La reprise de ce *nomen* pourrait dès lors être un des signes de la nécessité pour la lignée du comte Boson, pour perpétuer sa domination en Provence, de surpasser les luttes qui ont déchiré l'aristocratie régionale, partagée entre opposants et partisans des Bosonides, au tournant des IX^e et X^e siècles³². L'équilibre des noms serait le reflet d'une politique équilibrée et consensuelle qui est bien celle que mènent les premiers comtes provençaux à partir du milieu du X^e siècle : les premiers comtes ne sont-ils pas, dès 958, des bienfaiteurs de Cluny, fondation guillelmide s'il en est³³ ? N'agissent-ils pas de concert avec les Raimondins pour restaurer Psalmodi³⁴ ? À moins que, plus simplement et compte-tenu de la précocité de son usage dans la lignée, Guilhem soit, comme Roubaud (et comme Archimbaud), un *nomen* agnatique, dont seule la parcimonie de la documentation nous cacherait la nature.

alliances matrimoniales des comtes de Carcassonne », *Annales du Midi*, t. 108 (1996), p. 165-187, ici p. 175, note 49, d'après Liutprand de Crémone ; J.-N. MATHIEU, « Recherches sur les origines », art. cit., p. 173 et note 17).

²⁹ Hypothèse de S. DE VAJAY, « Comtesses d'origine occitane dans la Marche d'Espagne aux X^e et XI^e siècles », *Hidalguia*, n° 28 (1980), p. 585-616 et 755-788, ici p. 615 et 755-756, et de C. SETTIPANI, *La préhistoire des Capétiens, 481-987, I. Mérovingiens, Carolingiens et Robertiens*, Villeneuve-d'Ascq, 1993, p. 378-381 ; reprise par T. STASSER, « Adélaïde d'Anjou, sa famille, ses unions, sa descendance. État de la question », *Le Moyen Age*, t. 103 (1997), p. 9-52, ici p. 21 et note 55 ; *id.*, « Autour de Roger », art. cit., p. 182 et note 80. Constancia, *nomen* inconnu dans la haute aristocratie régionale, est certainement venu de Byzance à travers Charles-Constantin, lui-même fils de la princesse byzantine Anna ; cela expliquerait que le nom de cette Constancia ait été donné à une de ses petites-filles, jugée digne d'épouser un roi de France, Robert II le Pieux. Sur le mariage byzantin de Louis l'Aveugle, voir C. W. PREVITE ORTON, « Charles Constantine of Vienne », *English Historical Review*, n° 29 (1914), p. 703-706, et W. OHNSORGE, « Zur Frage der Töchter Kaiser Leons VI », *Byzantinische Zeitschrift*, n° 51 (1958), p. 78-81.

³⁰ Le fait que les unions successives de Boson avec Berthe et Constancia puissent être des alliances consanguines ne doit pas nous conduire, en raison des interdits édictés par l'Église en matière de parenté depuis le IX^e siècle, à rejeter l'hypothèse d'un probable lien de parenté par le sang entre le comte Boson et les derniers Bosonides. Les enquêtes sur les pratiques matrimoniales des aristocraties méditerranéennes des X^e-XI^e siècles montrent que le respect des interdits de parenté est loin d'être absolu et, en particulier, que les alliances aux 4^e et 5^e degrés de parenté (normalement interdites) restent fréquentes. Voir M. AURELL, *Les noces des comtes*, *op. cit.*, p. 38-51 ; H. DEBAX, « Stratégies matrimoniales des comtes de Toulouse (850-1270) », *Annales du Midi*, n° 182 (1988), p. 131-151 ; F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, *op. cit.*, p. 34-36.

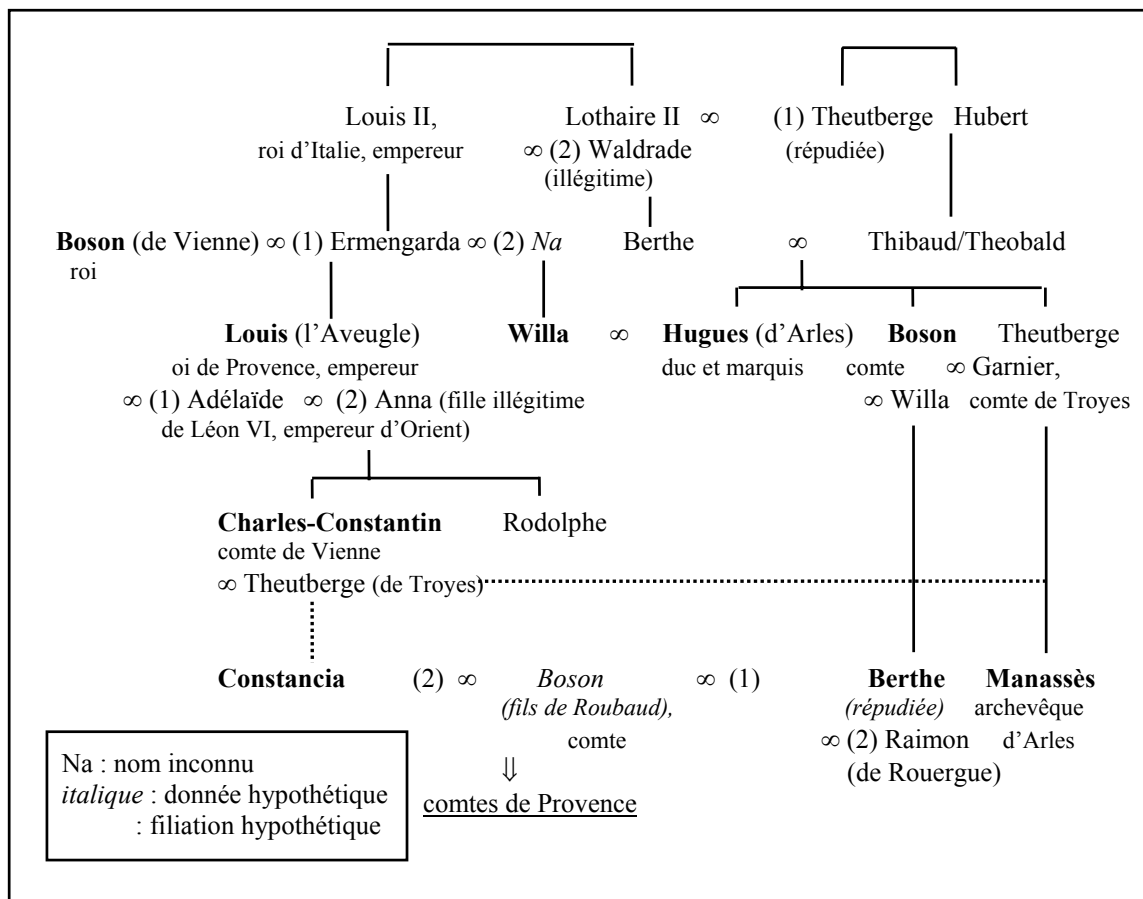
³¹ Sur les Raimondins, voir : J.-P. POLY, « L'autre nom du comte Raimon », dans *La Catalogne et la France méridionale autour de l'An Mil*, X. BARRAL I ALTET, D. IOGNA PRAT, A.-M. MUNDO, J.-M. SALRACH, M. ZIMMERMANN (dir.), Barcelone, 1991, p. 66-87 ; M. DE FRAMOND, « La succession des comtes de Toulouse autour de l'an mil (940-1030). Reconsidérations », *Annales du Midi*, n° 204 (1993), p. 461-488 ; E. CRUBEZY et C. DIEULAFAIT (dir.), *Le comte de l'an mil, Aquitania*, supplément 8, 1996.

³² Hugues d'Arles meurt en 947. Sur ces luttes et la faillite finale des Bosonides, voir : J.-P. POLY, *La Provence*, *op. cit.*, p. 13-29 ; P. GEARY, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, 1996 (éd. fr.), p. 203-206.

³³ *MGH* Rodolphiens, n° 33 (donation du comte Boson) ; D. IOGNA-PRAT, « Saint Maïeul de Cluny le Provençal, entre histoire et légende », dans *Saint Maïeul, Cluny et la Provence, Les Alpes de Lumière*, n° 115, Mane, 1994, p. 7-14, ici p. 13. Sur la politique arbitrale des comtes, voir F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, *op. cit.*, p. 38-47.

³⁴ J.-P. POLY, *La Provence*, *op. cit.*, p. 33.

Figure n° 2 : Les Bosonides, parenté simplifiée de la lignée de Boson et Louis l'Aveugle (Xe siècle)



Ce bref tableau ne doit cependant pas occulter une évolution notable : à la fin du Xe siècle, la lignée comtale abandonne les noms de Roubaud et Boson au profit de Guilhem, qui devient le véritable *Leitname* des comtes de Provence jusqu'à la fin du XIe siècle et qui se perpétue au XIIe siècle dans la branche des comtes de Forcalquier. Comment expliquer cette rupture ? Comme y invitent les remarques précédentes sur le *nomen* Guilhem, il est possible que cette rupture manifeste la volonté de la lignée de se détacher de la tradition bosonide, désormais obsolète, voire compromettante. C'est déjà ainsi que Jean-Pierre Poly interprétait la répudiation de Berthe, nièce d'Hugues (d'Arles), par le comte Boson³⁵. Cette interprétation se verrait renforcée par les récentes analyses de Patrick Geary au sujet de l'extinction de la *memoria* bosonide en Provence dans la deuxième moitié du Xe siècle. Selon les recherches de ce dernier, le monastère Saint-Pierre de Montmajour, dont la fondation vers 954 serait le fruit de l'action des derniers réseaux bosonides provençaux, aurait été l'ultime conservatoire de cette *memoria* avant que les comtes de Provence n'en reprennent le contrôle au début du XIe siècle, au point d'en faire leur nécropole³⁶. Le comportement onomastique des comtes provençaux se rapprocherait ainsi de celui des Guigonides de Viennois (ancêtres des dauphins) et traduirait les mêmes évolutions politiques : les Guigonides, d'abord proches des Bosonides comme en témoigne, entre autres, la reprise du *nomen* Humbert, s'émancipent de cette tradition autour de l'an mil en adoptant le titre comtal et en abandonnant

³⁵ J.-P. POLY, *La Provence, op. cit.*, p. 33.

³⁶ P. GEARY, *La mémoire et l'oubli, op. cit.*, p. 200-217 (ce développement intéressant est fort malheureusement desservi par de nombreuses erreurs et inexactitudes chronologiques et géographiques qui finissent par en altérer le propos). En 954, l'archevêque d'Arles Manassès, neveu d'Hugues d'Arles, et son prévôt, cèdent à Teucinde, *Deo devota*, l'île de Montmajour, où sont déjà établis quelques moines, probablement d'anciens chanoines de la cathédrale dont elle a favorisé l'installation (en 977, Teucinde cède l'îlot aux moines ; c'est là que s'élèvent les premiers édifices monastiques). La communauté monastique bénéficie peu après, en 960, d'une donation substantielle de la comtesse Berthe. Pour les relations entre les comtes et l'abbaye au XIe siècle, voir E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, Münster, 1999, p. 117-124.

l'ancien *nomen* bosonide au profit du nom Guigues³⁷. Une telle hypothèse doit cependant être nuancée. Si Constancia, seconde épouse du comte Boson, est bien la fille de Charles-Constantin, la répudiation de Berthe ne peut plus être considérée comme le fruit d'une volonté de rupture avec l'héritage bosonide. Par ailleurs, le comte Boson est lui-même lié à la fondation de l'abbaye de Montmajour, comme l'atteste sa souscription au bas de la charte de 954 qui marque les véritables débuts de la communauté monastique³⁸. La volonté comtale de contrôler l'abbaye de Montmajour, manifeste au tournant des X^e et XI^e siècles, ainsi que le choix d'en faire la nécropole comtale peuvent peut-être au contraire apparaître comme une manifestation de continuité, la volonté de se rattacher aux anciens rois de Provence et à leurs représentants locaux. Entre les deux interprétations, il n'est guère possible de trancher. Il faut toutefois souligner que même dans le deuxième cas, il y aurait bien volonté d'inaugurer une nouvelle ère, celle des comtes, ce dont rend compte, en dernière instance, l'abandon du *nomen* Boson, comme du *nomen* Roubaud.

Ces abandons sont contemporains de la promotion de Guilhem, plus facile à expliquer et tout aussi significative. Ce succès doit en effet sans doute beaucoup à l'action et au rayonnement personnel du comte Guihem II. La prise du Freinet en 972 et l'expulsion des pirates arabo-berbères qui, depuis un demi-siècle, s'y maintenaient à la faveur des luttes aristocratiques et étaient allés jusqu'à capturer l'abbé de Cluny Maïeul, à Orsières (dans les Alpes valaisannes), ont assuré à ce comte un prestige certain. Au près des élites méridionales d'abord : le nouveau titre de marquis manifeste un indéniable surcroît symbolique de puissance pour les héritiers de Boson. Il fait en tout cas l'objet d'une transmission assez rigoureuse, valorisant une filiation masculine directe, à la différence du titre comtal, toujours indivis³⁹. Au près des clunisiens ensuite, avec lesquels la famille comtale noue des liens étroits que viennent consacrer la fondation du prieuré de Sarrians, où Guilhem II est inhumé en 994, et le titre de *pater patriae* qui lui est attribué dans les années 1030-1040 : les moines clunisiens deviennent ainsi les dépositaires de la *memoria* de Guilhem⁴⁰. Tous ces éléments ont très certainement favorisé le souvenir de Guilhem II et assuré la perpétuation du *nomen* Guilhem, chargé d'une nouvelle mémoire, plus dynastique, associé au titre marquisal et à la victoire sur les musulmans.

La famille comtale de la lignée de Boson se présente donc comme une famille franque, à l'onomastique entièrement germanique, installée depuis assez longtemps, la fin du IX^e siècle au moins, dans le Midi, dans la région du Bas-Rhône, entre Nîmes, Arles et Avignon. Elle apparaît liée très tôt à l'un des grands groupes familiaux de l'aristocratie d'Empire qui se disputent la domination des régions méditerranéennes de la Gaule, les Bosonides, ces derniers favorisant en retour leur enracinement en Provence. Mais la lignée survit brillamment à la déroute du parti bosonide dans les années 940. Elle obtient d'être reconnue par les souverains rodolphiens et trouve une légitimité nouvelle dans la conquête de 972, que manifeste l'adoption du titre marquisal. Cette réussite doit être appréciée à sa juste mesure : la lignée de Boson est la première lignée héréditaire de comtes dans l'ancien royaume de Provence et cette évolution précoce distingue la Provence *stricto sensu* du Valentinois ou du Viennois où la rotation des comtes reste la règle jusqu'au début du XI^e siècle⁴¹. La légitimité « princière » des nouveaux comtes est d'ailleurs largement reconnue au sein de la haute aristocratie franque, comme le prouve toute une série d'alliances matrimoniales : l'union de Roubaud II avec Ermengarda, qui porte un nom bosonide et qui est peut-être la sœur du comte Humbert (de Savoie), chef d'une autre grande famille du royaume rodolphiens en pleine ascension princière⁴² ; la première union de Guilhem II avec

³⁷ L. RIPART, *Les fondements idéologiques*, op. cit., p. 165-177.

³⁸ GCNN Arles, n° 255 (954).

³⁹ G. DE MANTEYER, *La Provence*, op. cit., p. 304.

⁴⁰ D. IOGNA-PRAT, « Saint Maïeul », art. cit. ; N. COULET, « Saint Maïeul, les Sarrasins et la Provence, de l'hagiographie clunisienne à l'historiographie provençale des XVI^e-XIX^e siècles », dans E. CAU et A. SETTIA (dir.), *San Maiolo e le influenze cluniacensi nell'Italia del Nord*, Pavie, 1998, p. 217-232.

⁴¹ Sur la rotation des comtes en Lyonnais, Genevois, Viennois, Valentinois jusqu'aux environs de l'an mil, voir L. RIPART, *Les fondements idéologiques*, op. cit., p. 13-15.

⁴² Elle se remarie avec le roi Rodolphe III (L. RIPART, *Les fondements idéologiques*, op. cit., p. 49-50 et note 139) ; dans un acte de 1019, elle fait une donation à l'abbaye Saint-André, avec ses fils du premier lit, Uc (peut-être évêque de Lausanne : L. RIPART, *ibid.*, p. 157-158, note 80) et Guilhem, comte de Provence (MGH Rodolphiens, n° 136), en

Arsindis, probablement fille du comte Arnaud de Comminges et d'Arsindis de Carcassonne⁴³, et sa seconde union avec Azalaïs, fille du comte d'Anjou Foulque II⁴⁴ ; l'union de Guilhem III avec Gerberga, fille du comte de Bourgogne Otte-Guillaume⁴⁵. La famille comtale fait aussi don d'une fille au comte de Substantion-Melgueil⁴⁶, d'une autre au roi de France Robert le Pieux, de deux autres, successivement, au comte de Toulouse Guilhem Taillefer, d'une autre enfin au comte de Besalù Guilhem I⁴⁷. Dans ce contexte, le *nomen* Guilhem devient le nom dominant, le nom dynastique, systématiquement attribué à l'aîné, même si l'*honor* comtal reste tenu en indivision jusqu'au début du XII^e siècle.

Toutes ces prestigieuses alliances matrimoniales ont par ailleurs une incidence sur l'anthroponymie comtale. Elles sont à l'origine de la diffusion des noms de Bertran (*Bertrannus*) et Jaufre (*Josfredus*, *Godfredus*, *Gozfredus*), qui s'imposent chez les cadets. Seul Bertran II, fils de Jaufre I, semble faire exception, mais peut-être est-il le cadet d'un aîné décédé en bas âge⁴⁸ ? L'origine du *nomen* Bertran reste inconnue⁴⁹. Jaufre est en revanche issu de la famille comtale d'Anjou. Il en va de même pour Fouque (*Fulco*), une fois attesté comme premier nom du comte Bertran I⁵⁰. L'effacement de Fouque reste lui aussi mystérieux ; tout au plus peut-on remarquer que parmi les familles châtelaines dont les comportements onomastiques imitent les comtes angevins, Dominique Barthélemy a lui aussi relevé en Vendômois, sans pouvoir davantage l'expliquer, le succès de Geoffroi/Jaufre et l'abandon de Foulque/Fouque⁵¹. La perpétuation de Jaufre manifeste en tout cas celle du souvenir de l'alliance angevine, certainement perçue comme la plus prestigieuse de celles que les comtes nouent au tournant de l'an mil.

En dépit de ces apports extérieurs, le stock anthroponymique masculin reste relativement réduit et contraste avec le renouvellement important des noms féminins⁵². Ces derniers sont principalement issus des alliances matrimoniales et leur attribution repose sur le système bien connu de transmission de la grand-mère à la petite-fille, ou de la mère à la fille. C'est le cas pour Constancia, Ermengarda/Emma⁵³, Gerberga ou Stefania. Comme cela a déjà été remarqué ailleurs, le *nomen* féminin semble vecteur d'une plus faible mémoire du pouvoir que le *nomen* masculin, et cela alors même que certaines femmes peuvent transmettre des droits sur l'*honor* comtal, comme en témoignent la transmission de droits sur l'*honor* provençal par Emma en faveur des Raimondins au début du XI^e siècle, par Azalaïs en faveur des comtes d'Urgell à la fin du XI^e siècle, par Dolça en

présence de la comtesse Azalaïs. Cette alliance, comme celle contractée avec la fille d'Otte-Guillaume, vient contredire la thèse de P. GEARY (*La mémoire et l'oubli*, op. cit., p. 215), qui oppose trop les Bosonides aux nouveaux comtes, en se fondant en particulier sur les alliances matrimoniales de ces derniers qui, selon lui, ignoreraient le royaume de Bourgogne.

⁴³ Et donc sœur de Roger le Vieux, comte de Comminges, de Carcassonne et de Razès (C. AMADO, *Genèse des lignages*, op. cit., p. 356 ; T. STASSER, « Autour de Roger », art. cit., p. 177).

⁴⁴ T. STASSER, « Adélaïde d'Anjou », art. cit., p. 21-24.

⁴⁵ C. BOUCHARD, *Sword, Miter and Cloister. Nobility and the Church in Burgundy, 980 - 1198*, Ithaca-Londres, 1986, p. 264-271.

⁴⁶ Selon l'hypothèse, convaincante, de T. STASSER (« Autour de Roger », art. cit., p. 182, note 80 et généalogie p. 187), une fille (inconnue) de Boson, comte de Provence, donnée au fils héritier de Bernat II, comte de Substantion-Melgueil (dont le nom reste inconnu), expliquerait la transmission aux Melgueil de noms provençaux (Guilhem, et surtout le nom marqueur Constancia, venue de la mère supposée de cette fille de Boson, Constancia étant effectivement un nom d'une extrême rareté dans tout le Midi au X^e siècle).

⁴⁷ T. STASSER, « Adélaïde d'Anjou », art. cit., p. 32-35 ; M. AURELL, *Les noces*, op. cit., p. 55, 559.

⁴⁸ On connaît cependant des procédés de renomination au moment de l'accès à l'*honor* pour d'autres régions.

⁴⁹ Ce nom n'appartient ni au patrimoine onomastique des Anjou (O. GUILLOT, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, Paris, 1972), ni à celui des comtes de Bourgogne (C. BOUCHARD, *Sword, Miter and Cloister*, op. cit., p. 264-271). Il est relativement rare à la fin du IX^e et au X^e siècles : M.-Th. MORLET (*Les noms de personne, I*, op. cit., p. 56) le repère en Mâconnais (chartes de Cluny en 867 et 923), en Auvergne (cartulaire de Brioude en 980), en Limousin (cartulaire de Beaulieu en 860) et en Languedoc (vers 975, X^e s.). On le trouve aussi en Viennois au début du X^e siècle (U. CHEVALIER [éd.], *Cartulaire de Saint-André le Bas de Vienne*, Vienne, 1869, n° 128).

⁵⁰ CSV n° 226 : « *ego Geriberga comitissa et filii mei Vuillelmus et Fulco sive Josfredus* » (1019).

⁵¹ D. BARTHELEMY, *La société dans le comté de Vendôme de l'an Mil au début du XIV^e siècle*, Paris, 1994, p. 626-627.

⁵² Sur ce point voir les différentes contributions de M. BOURIN (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II, vol. 2, *Désignation et anthroponymie des femmes*, Tours, 1992, ainsi que O. Guyotjeannin, « Les filles, les femmes, le lignage », dans M. BOURIN et alii (dir.), *L'anthroponymie*, op. cit., p. 383-400.

⁵³ Pour Emma, forme abrégée d'Ermengarda, voir M. MITTERAUER, *Ahnen und Heilige*, op. cit., p. 306.

faveur des comtes de Barcelone au début du XII^e siècle. Au milieu du XII^e siècle, le refus des Baux d'accepter l'exhérédation de Stefania, sœur cadette de Dolça, rend aussi compte de la faculté à transmettre les *honores* que pouvaient conserver les femmes aux yeux de la noblesse, alors même que se diffusait la pratique de l'exclusion de l'héritage paternel des filles dotées⁵⁴. Un seul nom semble faire exception à ce renouvellement constant, celui d'Azalaïs, attribué à plusieurs reprises jusqu'au début XII^e siècle et encore, tout au long de ce siècle, dans la branche des comtes de Forcalquier. Mais cette répétition ne doit pas faire illusion : il ne s'agit pas de la perpétuation du souvenir de la fameuse Adélaïde/Azalaïs (d'Anjou), seconde épouse de Guilhem II. Celle-ci a bien transmis son nom à sa fille, mais les dénominations suivantes sont dues à de nouvelles alliances et renvoient plus au succès considérable que connaît ce nom au sein de l'aristocratie qu'à une véritable mémoire féminine⁵⁵.

L'anthroponymie des vicomtes de Marseille

Après les comtes, les vicomtes de Marseille sont le groupe familial le mieux connu des X^e-XI^e siècles provençaux (fig. n° 3). Le premier ancêtre connu de manière sûre se nomme Arlulf. Il s'agit d'un fidèle du roi de Bourgogne Conrad qui est bénéficiaire d'une concession exceptionnelle de la part de ce dernier en 950 : le 18 août il reçoit, à sa demande, la *curtis* de Trets, avec toutes ses dépendances et en particulier la *turris*, tout le droit et la *potestas* régaliens, un ensemble qui constitue un des principaux fiefs et l'une des rares forteresses antérieures au XI^e siècle⁵⁶. Selon l'hypothèse de Georges de Manteyer, que suit Jean-Pierre Poly, Arlulf appartiendrait à une famille originaire du Viennois, proche des Bosonides. La question demanderait à être réexaminée en détail⁵⁷. Quoi qu'il en soit, Arlulf et son fils Honorat, évêque de Marseille de 954 à 977, s'implantent fermement en Provence dans les années 950, parallèlement à l'intégration du royaume bosonide au royaume rodolphein⁵⁸. Ces années sont le moment où les Rodolpheins favorisent l'implantation de certains fidèles de Bourgogne jurane en Viennois (les Humbertiens par exemple) et il est possible qu'ils aient mené une politique voisine en Provence, en faveur de familles pro-bosonides ralliées, pour conforter leur pouvoir dans ce territoire le plus éloigné du centre de leur puissance. On pourrait alors rapprocher l'installation en Provence de grands viennois comme Arlulf de l'implantation de la famille de Boson, promue à l'*honor* comtal de manière héréditaire. La famille d'Arlulf se montre en tout cas très proche des comtes. Elle est étroitement associée à la prise du Freinet et au partage des terres de Provence centrale et orientale. C'est dans ce contexte que le fils d'Arlulf, Guilhem, obtient la concession du titre de vicomte, mentionné pour la première fois en 977⁵⁹. Le lien entre ce titre et le *comitatus* marseillais est attesté de manière sûre en 1001 et 1004, mais remonte peut-être aux années 980⁶⁰. Cette territorialisation entraîne le transfert des fiefs du comté de Marseille aux descendants d'Arlulf. La transmission du titre vicomtal obéit ensuite aux mêmes règles que celles qui président à la

⁵⁴ E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, « Alliances matrimoniales », art. cit., p. 138 en particulier, où l'auteur remarque que la célèbre compilation de droit romain connue sous le nom de *lo Codi*, favorable au droit à l'héritage des filles dotées et rédigée à Arles entre 1140 et 1170, a probablement été réalisée dans l'entourage des Baux, qui refusaient l'exhérédation de Stefania et fondait sur les droits de celle-ci leurs prétentions sur le comté de Provence. Voir aussi *ead*, « Douaire, dot, héritage : la femme aristocratique et le patrimoine familial en Provence (fin X^e - début du XII^e siècle) », *PH*, t. 46 (1996), p. 193-209.

⁵⁵ Voir à ce sujet les remarques de L. Ripart sur les transformations du sens de la reprise du nom Adélaïde chez les Humbertiens (« La tradition d'Adélaïde dans la maison de Savoie », dans *Adélaïde de Bourgogne : genèse et représentations d'une sainteté impériale*, Dijon-Paris, 2002, p. 55-77).

⁵⁶ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 31-41.

⁵⁷ G. DE MANTEYER, *La Provence*, op. cit., p. 98-99 ; J.-P. POLY, *La Provence*, op. cit., p. 37 et *Lignées et domaines de Provence*, annexe dactyl. de la thèse de droit, Université de Paris II, 1972, « Marseille ». L'hypothèse d'une filiation entre le comte Thibert, attesté en Provence entre 890 et 907, et Arlulf, ne repose en tout cas sur aucun élément tangible.

⁵⁸ Sur cette intégration, qui ne date pas de 933 mais de 942-943, voir L. RIPART, *Les fondements idéologiques*, op. cit., p. 62-63, notes 175 et 177.

⁵⁹ CSV n° 23.

⁶⁰ CSV n° 69 et 71. Dans le « bref de La Cadière », rédigé entre 984/1001 et 1004, Guilhem est aussi dit « *vicecomes Massilie* » (CSV n° 77).

transmission du titre comtal : le titre reste tenu en indivis entre les hommes de la famille, comme les fiscs marseillais (à la différence du val de Trets, partagé entre tous les enfants). Les vicomtes contrôlent aussi, à partir de la fin du X^e siècle, la majeure partie du comté de Toulon et d'amples territoires dans le comté de Fréjus. Ils figurent alors au premier rang de la haute aristocratie provençale et méridionale, tissant des alliances matrimoniales avec les Nice-Vence, les Baux-Rians, les Fréjus (futurs vicomtes) et les vicomtes de Millau. Il s'agit d'une lignée proliférante, où le mariage des cadets et les remariages sont chose fréquente. Cependant, seuls les enfants des premiers lits sont vraiment associés à la destinée familiale. Les autres restent très peu connus et disparaissent pour la plupart des sources (à l'exception, pour deux générations seulement, de Peire Saumada et de sa descendance) ; ils sont écartés du titre vicomtal et marginalisés lors des partages successoraux⁶¹.

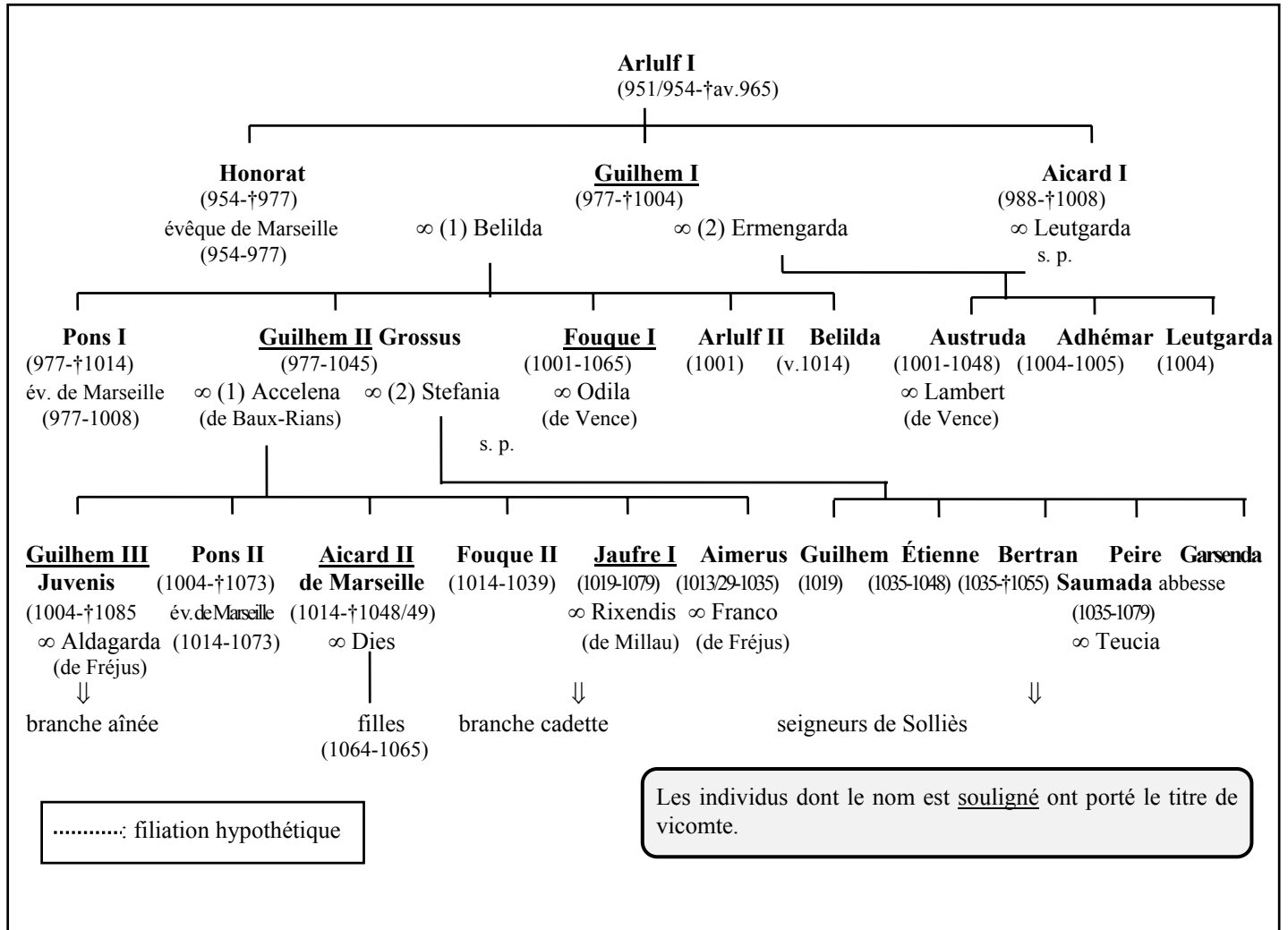
Les noms masculins des quatre premières générations se révèlent particulièrement divers (Arlulf, Guilhem, Aicard, Honorat, Pons...). Comme dans la famille comtale, les noms les plus précocement attestés disparaissent dès les troisième et quatrième générations : on ne relève qu'une seule reprise du *nomen* Arlulf et Aicard demeure un *nomen* de cadet. Cet effacement s'accompagne de l'apparition de nouveaux noms comme Fouque et Jaufre, qui sont sans doute adoptés à l'occasion d'alliances matrimoniales (avec Belilda, dont la famille est inconnue, ou avec Accelena, issue des Baux-Rians chez lesquels Jaufre est attesté)⁶². Adhémar, Étienne, Bertran, Peire pour les fils des seconds lits sont peut-être aussi des noms issus du patrimoine onomastique des épouses, l'essentiel du pouvoir étant transmis aux premiers nés ; on peut d'ailleurs relever parmi ces derniers noms les seuls noms scripturaires de la famille (Étienne, Peire). Mais parmi les nouveaux noms, il faut surtout souligner la promotion de Guilhem. L'adoption de ce *nomen* relève sans doute d'un phénomène d'imitation du prince (en l'occurrence les comtes) parallèle à la stratégie d'implantation de la lignée en Provence⁶³. Comme pour la lignée comtale, son succès est de toute façon lié à la possession du titre vicomtal à partir de Guilhem I : le *nomen* transmet l'*honor* et la mémoire du premier vicomte ; il devient le *Leitname* d'une dynastie et sa répétition fréquente explique l'apparition précoce chez les vicomtes de surnoms (*grossus*, *juvenis*), comme chez les Guilhems, comtes de Poitiers, ou les Guigues, futurs dauphins.

⁶¹ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit.

⁶² L'apparition des noms Fouque et Jaufre chez les vicomtes au moment où ils font leur apparition chez les comtes suite à l'alliance angevine pourrait laisser supposer une alliance des vicomtes avec les comtes et une « descente » précoce de l'anthroponymie comtale chez les vicomtes. Cependant, le mariage du comte Guilhem I avec Azalaïs d'Anjou remonte à 981/982 seulement et les premiers comtes nommés Fouque et Jaufre ne sont mentionnés dans les sources qu'à partir de 1019, soit une vingtaine d'années après l'apparition du vicomte Fouque I. Une génération semble les séparer. Il n'est donc guère possible de voir en Belilda, mère du vicomte Fouque, une éventuelle fille du couple comtal Guilhem I - Azalaïs. Le problème se pose, dans les mêmes termes, pour les Baux-Rians, chez lesquels le *nomen* Jaufre apparaît dans la documentation dès l'an mil. Par ailleurs, si le *nomen Fulco* est relativement rare, ce n'est pas le cas de *Godfredus* (M.-Th. MORLET, *Les noms de personne*, I, op. cit., p. 112 : plusieurs attestations, sous diverses formes, en Lyonnais, Viennois, Dauphiné, Nîmois, pour s'en tenir aux régions qui nous intéressent, avant l'an mil), qui peut fort bien avoir été porté dans les familles provençales avant l'alliance angevine de la maison comtale.

⁶³ Nous ne connaissons ni le nom ni l'origine de l'épouse d'Arlulf, mais il est possible qu'elle appartenait à la famille comtale et que ce soit elle qui ait apporté le *nomen* Guilhem.

Figure n° 3 : La famille de Marseille (Xe-XIe siècles)



L'autre phénomène remarquable est l'adoption par les évêques de la famille d'une anthroponymie originale, romane, qui les distingue des membres laïques de la lignée. Avec Honorat et surtout Pons (revivifié par l'essor du culte de Pons de Cimiez au Xe siècle), ce sont deux vieux noms gallo-romains, appréciés de l'aristocratie méridionale, qui sont choisis⁶⁴. Pons est un *nomen* fréquemment porté par les évêques provençaux (à Orange en 963/964-982 par exemple⁶⁵) ou les fils que l'on destinait à l'épiscopat : on le retrouve chez les Châteaurenard (Pons, archevêque d'Aix de 1048 à 1056), les Fréjus (Pons, archevêque d'Arles de 1003/1005 à 1029), peut-être chez les Baux-Rians. Plus généralement, l'existence de noms épiscopaux se retrouve en Provence orientale⁶⁶, en Languedoc, souvent au profit de noms scripturaires (Peire chez les comtes de Substantion-Melgueil, les comtes de Carcassonne, les vicomtes de Narbonne)⁶⁷, dans le royaume de Bourgogne, en Lotharingie, en Anjou, en Gévaudan⁶⁸. Une même prédilection pour les noms

⁶⁴ Selon sa *Vita*, dont le plus ancien manuscrit date du Xe siècle, Pons est un martyr provençal du IIIe siècle ; son culte remonte au Ve siècle. Le nom d'Honorat peut renvoyer au célèbre abbé de Lérins du siècle ou à l'évêque de Marseille de la fin du Ve siècle auquel est généralement attribué la *Vita* d'Hilaire d'Arles. Sur les liens entre le culte de Pons, Lérins et le monastère Saint-Victor, voir F. MAZEL, *La noblesse, op. cit.*, p. 72-74.

⁶⁵ MGH Rodolphiens, n° 67, et GCNN, t. VI, diocèse d'Orange, n° 44.

⁶⁶ Chez les Grasse, le principal *nomen* épiscopal semble être Audibert (porté par deux évêques d'Antibes qui se succèdent d'oncle en neveu, Audibert I, 1022-1062, et Audibert II, en 1093).

⁶⁷ T. STASSER, « Autour de Roger », art. cit., p. 187.

⁶⁸ Royaume de Bourgogne : L. RIPART, *Les fondements idéologiques, op. cit.*, p. 165-177, 205-238. – Lotharingie et Anjou : R. LE JAN, *Famille et pouvoir, op. cit.*, p. 216-217. – Gévaudan : J. BELMON, « Une seigneurie châtelaine en Gévaudan aux XIe-XIIe siècles : la terre et le ligange des sires de Peyre », dans *Seigneurs et seigneuries au Moyen Age*, 117e congrès national des sociétés savantes, Paris, 1995, p. 57-85.

gallo-romains se rencontre en Auvergne⁶⁹. Il est possible que ce choix s'explique par une volonté de renouer avec des traditions tardo-antiques, prégnantes en Provence comme dans le reste du Midi méditerranéen et qui auraient déjà guidé l'adoption du nom Pons par le comte de Toulouse Raimon au début du X^e siècle, selon l'hypothèse de Jean-Pierre Poly⁷⁰.

La répétition parallèle des noms de Pons et de Guilhem à partir de la fin du X^e siècle renvoie au cogouvernement qu'exerce la lignée sur le comté/diocèse de Marseille⁷¹. Il est impossible de déterminer lequel des deux frères est l'aîné, mais il est tout à fait possible qu'il s'agisse de Pons puisqu'Honorat était de manière certaine l'aîné de Guilhem I. Le contrôle de l'*episcopatus* de Marseille figure en effet au cœur de la stratégie d'implantation de la lignée. L'épiscopat d'Honorat en constitue l'étape première et fondamentale. En exerçant son pouvoir en collaboration avec les comtes, en assurant la renaissance de la vie monastique (et bénédictine) à Saint-Victor, en transmettant sa charge à son neveu Pons en 977, au moment même où Guilhem II est pour la première fois pourvu du titre vicomtal, Honorat apparaît véritablement comme l'artisan de la réussite de sa lignée. La transmission avunculaire de l'*episcopatus* constitue donc le fondement de la puissance familiale, le titre vicomtal ne venant qu'ensuite compléter l'édifice. Avant la fin du XI^e et la réforme « grégorienne », les sources ne permettent d'ailleurs pas de distinguer clairement ce qui relève de l'*episcopatus* de ce qui relève du (*vice*)*comitatus*. Dans ce cadre, et au regard du nom qu'il porte, il est possible de faire l'hypothèse qu'au milieu du XI^e siècle, le vicomte Pons Maunier a sans doute d'abord été destiné à prolonger la dynastie avunculaire épiscopale et que ce ne sont que l'exceptionnelle longévité de son oncle et la crise grégorienne qui ont modifié son destin. Plus largement, une telle situation n'a rien d'exceptionnel. En Provence on la rencontre à Riez, à Orange, à Antibes sans qu'il y ait dans tous ces *pagi* de création de vicomtes⁷². On la retrouve aussi, au même moment et avec des implications anthroponymiques comparables, en Viennois, aux sources du pouvoir des Guigonides et des Humbertiens⁷³.

L'anthroponymie des grandes familles

Avant la fin du XI^e siècle, rares sont les grandes familles pour lesquelles on dispose d'informations suffisamment nombreuses pour étudier leurs pratiques anthroponymiques. Leurs origines sont plus délicates à saisir et leurs premiers ancêtres connus apparaissent plus tardivement.

La mieux connue de ces familles, depuis l'étude d'Edwin Smyrl, est la famille de Baux-Rians (fig. n° 4)⁷⁴. Le premier ancêtre connu de manière sûre est Pons *Juvenis*, attesté à partir du milieu du X^e siècle. Il s'agit d'une famille de fidèles de l'archevêque d'Arles, proches du chapitre cathédral et des milieux qui fondent l'abbaye de Montmajour⁷⁵. Si l'on suit l'hypothèse de Patrick Geary, on serait donc de nouveau en présence d'un groupe familial proche des derniers bosonides. Les Baux-Rians sont implantés dans le diocèse d'Arles, notamment dans la vallée des Baux, ainsi que dans le val de Rians et sur le pourtour de l'étang de Berre, dans le diocèse d'Aix. Eux aussi sont proches des comtes et nouent plusieurs alliances avec les Fréjus, les Marseille, les Agoult et les Riez. Si l'on s'intéresse aux noms masculins des trois premières générations, un nom revient trois fois (Pons) et deux reviennent deux fois (Uc et Jaufre), alors que tous les autres ne sont portés qu'une fois (Lambert, Guilhem, Dodon, Otbert). Uc (*Ugo*, *Hugo*), un nom alors rare en Provence, est peut-être l'indice d'un lien avec les Bosonides. À partir de la fin du X^e siècle, Pons semble jouer le rôle de *nomen* ecclésiastique : il est transmis par Gala à un fils de Franco (de Fréjus) qui devient archevêque d'Arles entre 1003/1005 et 1029 ; le fils de Pons *Juvenis* qui s'appelle Pons est *clericus*,

⁶⁹ Voir, par exemple, le cas d'Étienne, à la fois scripturaire et gréco-romain, dans la famille de Brioude : elle donne un Étienne, évêque du Puy, et trois Étienne, évêques de Clermont.

⁷⁰ J.-P. POLY, « L'autre nom », art. cit..

⁷¹ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 71-76, 102-103, 110-111, 185-192.

⁷² F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 82-83.

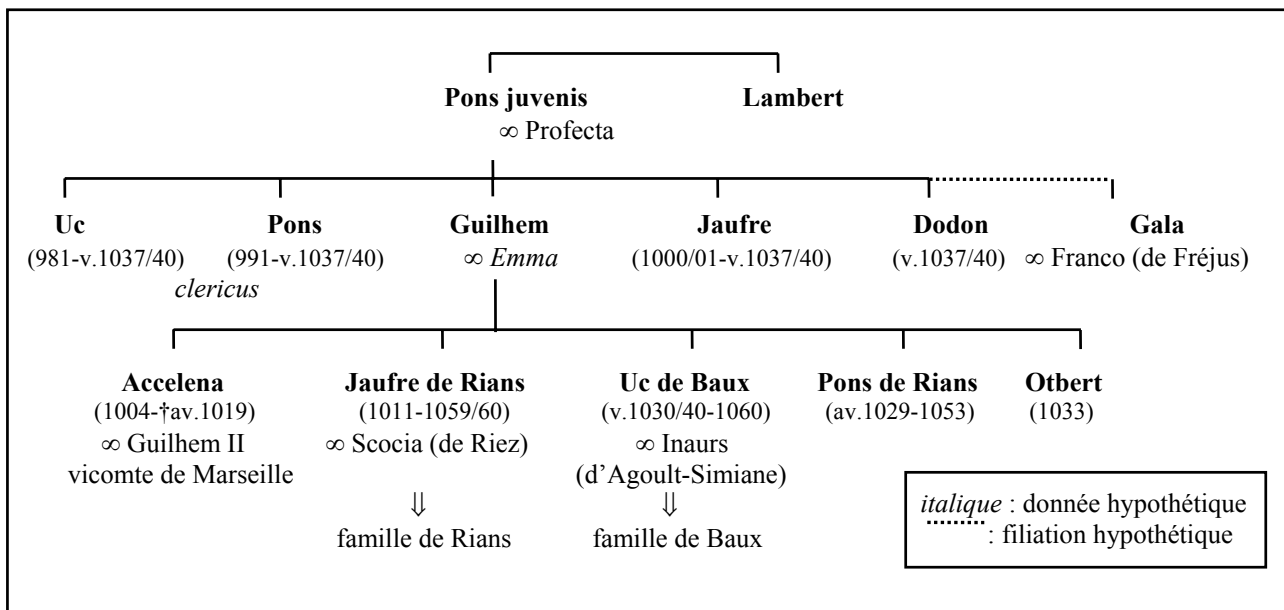
⁷³ L. RIPART, *Les fondements idéologiques*, op. cit., p. 224-243.

⁷⁴ E. SMYRL, « La famille des Baux, X^e-XIII^e siècles », dans les *Cahiers du CESM*, n° 2, Aix-en-Provence, 1968, p. 5-108 ; F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 32-36, 40, 54-55, 59-60.

⁷⁵ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 68.

c'est-à-dire, dans le langage des chartes méridionales du temps, vraisemblablement chanoine (d'Arles)⁷⁶.

Figure n° 4 : Les origines de la famille de Baux, Pons Juvenis et sa descendance (Xe-XIe siècles)



Le premier ancêtre des Agoult, Imbert, n'est connu qu'à partir de 992⁷⁷. La famille possède de nombreux domaines autour d'Apt, de Goult et sur le plateau de Vaucluse. Elle apparaît suffisamment puissante pour s'allier aux grandes lignées de Basse Provence, les Reillanne, les Baux, les Nice-Orange. Son anthroponymie est tout aussi variée que celle des Baux-Rians, deux noms seulement revenant deux fois dans les trois premières générations, Imbert et Guilhem. Une telle variété caractérise aussi les Fos (neuf noms masculins connus pour les quatre premières générations de la fin du Xe au milieu du XIe siècle, dont trois reviennent deux fois, Ameil, Pons et Gui), les Grasse (six noms masculins connus pour les trois premières générations entre la fin du Xe et le milieu du XIe siècle, un seul revenant deux fois, Guilhem) et les Châteaurenard (vingt-six noms masculins connus pour les quatre premières générations de 1002 au milieu du XIe siècle, Rainoard revenant à cinq reprises, Audibert/Albert et Guilhem à trois reprises, Fouque, Bertran et Uc à deux reprises). La diversité des noms paraît encore plus marquée chez les Porcelet, une famille qui n'appartient pas à la haute aristocratie mais aux élites urbaines de la cité d'Arles (*principes civitatis*) : les six noms masculins connus pour les trois premières générations, entre 972 et le milieu du XIe siècle, sont tous différents ; à la génération suivante, les quatre nouveaux noms sont encore tous différents⁷⁸. Au sein de toutes ces familles, la variété des noms est encore plus grande chez les femmes, pour lesquelles on observe le même système de transmission de mère à fille ou de grand-mère à petite fille que dans la famille comtale (Inaurs chez les Agoult, Balda chez les Châteaurenard, Adalgarda chez les Riez [Moustiers], Belilda chez les Marseille).

Bilan

Quel bilan tirer des rapports entre structures anthroponymiques et structures de pouvoir avant le milieu du XIe siècle et les débuts de la « révolution anthroponymique » en Provence ? Trois points nous paraissent devoir être soulignés. Le premier tient à la domination quasi-générale des anthroponymes germaniques, chez les hommes comme chez les femmes. Seuls s'en distinguent

⁷⁶ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 68-70.

⁷⁷ Pour les Agoult jusqu'au milieu du XIe siècle : F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 31, 33-34, 37-38, 40-41, 48-52, 55-56.

⁷⁸ Pour toutes ces familles, voir les références de la note 8.

quelques noms « latins »⁷⁹, scripturaires (Peire/Pierre, Étienne) ou gallo-romains, qui sont d'abord des noms chrétiens (Deidonat chez les Porcelet) ou des noms de saints (Pons). L'aristocratie provençale participe ainsi pleinement à la germanisation de l'anthroponymie, générale en Europe au X^e siècle et déjà largement engagée aux VIII^e-IX^e siècles, même dans les régions « romanes »⁸⁰. Dans ce contexte, la portée culturelle et ethnique du choix du nom, germanique ou latin, et ses prolongements politiques (pour ou contre les « Bourguignons », c'est-à-dire les partisans du roi Boson), avancée par Jean-Pierre Poly dans sa thèse⁸¹, ne paraît guère convaincante : comme le montrent les exemples mêmes que celui-ci avance, dans une même famille on trouve souvent une double anthroponymie, même s'il existe des familles à l'anthroponymie entièrement germanique (et aucune, en revanche, à l'anthroponymie complètement romane). Le faible nombre de noms latins ne peut, à notre avis, être retenu comme un critère d'identité « salique » (réelle ou revendiquée, peu importe), mais s'inscrit dans un contexte déjà ancien de germanisation de l'anthroponymie aristocratique ; qu'il y ait dans telle famille un nom latin et dans d'autres trois ou quatre ne nous semble pas déterminant. Ces noms latins posent d'ailleurs le problème de leur perception par les contemporains⁸² : la différence entre Guilhem et Pons était-elle réellement perçue ? Les deux noms ne sont-ils pas avant tout les noms de deux saints méridionaux appréciés au sein de l'aristocratie provençale (et languedocienne) des X^e-XI^e siècles, Pons de Cimiez et Guilhem de Gellone ? Le succès croissant de Guilhem, probablement lié à la dimension guerrière du saint, doit sans doute beaucoup à l'essor du culte que favorisent les moines de Gellone et que soutient peut-être déjà, par ailleurs, la formation de proto-légendes épiques⁸³. D'une manière plus générale, le choix d'un nom renvoie plutôt à la transmission héréditaire d'*honores*, à l'expression d'une prétention à l'exercice d'*honores* ou à la transmission d'une mémoire familiale, qu'à une affirmation culturelle et/ou ethnique. Plus que d'une éventuelle opposition entre « romans » et « saliques » au sein de l'élite provençale, ce qui ressort de la documentation de la seconde moitié du X^e siècle nous semble, au contraire, l'homogénéité du groupe aristocratique. Les luttes de la fin du IX^e et du début X^e siècle, suscitées par la montée en puissance des Bosonides, paraissent oubliées (ou plus probablement vouloir être oubliées) dès le milieu du X^e siècle. Les grandes familles provençales dont on peut identifier l'origine sont toutes liées à l'ancien pouvoir bosonide, se voient confirmées et renforcées dans leur pouvoir local par les Rodolphiens dans le troisième quart du X^e siècle, et se revendiquent à la fin du X^e siècle d'un enracinement régional ancien et légitime. Sans doute faudrait-il reprendre la question des luttes de clans aristocratiques en Provence au tournant des IX^e et X^e siècles : certes, il existe un fort parti hostile au roi Boson, à ses parents et ses fidèles, mais cette opposition révèle-t-elle vraiment de profonds antagonismes ethniques ou culturels (« Bourguignons » contre « Locaux »/« Provençaux » selon les termes de Jean-Pierre Poly) ? Jean-Pierre Poly a pu lui-même souligner le soutien des Raimondins – des Francs pourtant – aux anti-Bosonides. Ne serait-on pas, plus simplement, en présence d'une lutte entre grands clans de l'aristocratie d'Empire, mobilisant des réseaux locaux déjà germanisés, comme on en retrouve ailleurs⁸⁴ ?

⁷⁹ Pour la définition de la latinité en matière anthroponymique, voir par exemple L. VERDON, « L'anthroponymie, un lieu pour quelle(s) mémoire(s) ? L'exemple du Roussillon du X^e au XIII^e siècle », dans *Faire mémoire, op. cit.*, p. 347-368, ici p. 350.

⁸⁰ Selon M. Zimmermann, la Catalogne aurait un temps constitué une exception (« Les débuts de la révolution anthroponymique », art. cit.), mais ce point a été récemment critiqué par L. Verdon (« L'anthroponymie », art. cit.).

⁸¹ J.-P. POLY, *La Provence, op. cit.*, p. 50-53. Voir aussi C. LAURANSON-ROSAZ, « La romanité du Midi de l'an mil », dans R. DELORT (dir.), *La France de l'an mil*, Paris, 1990, p. 49-73.

⁸² B. CURSENTE, « Aspects de la révolution anthroponymique », art. cit., p. 44.

⁸³ P. CHASTANG, « La fabrication d'un saint : la *Vita Guillelmi* dans la production textuelle de l'abbaye de Gellone », dans *Guerriers et moines, op. cit.*, p. 429-447 ; *id.*, *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc, (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 2001, p. 98-106.

⁸⁴ La démonstration de J.-P. Poly est en outre fragilisée par l'identification des souches d'origine des familles seigneuriales du XI^e siècle, parfois contestables. Si l'on prend par exemple le cas des Agoult, J.-P. Poly les fait remonter à un certain Gui qui se proclame « salique » dans un acte de 904 ; mais rien ne prouve cette filiation, le premier ancêtre connu de manière sûre des Agoult n'étant qu'Imbert I, à l'extrême fin du X^e siècle. On comprend que dans ces conditions l'identité « salique » des Agoult pose problème.

Le deuxième point à souligner tient aux différences qui existent entre anthroponymie masculine et anthroponymie féminine. D'une manière générale, le patrimoine onomastique de l'aristocratie est multiple et varié, mais cette diversité, comme cela a déjà été remarqué pour de nombreuses autres régions, caractérise plus encore l'anthroponymie féminine. Sur le long terme, les noms marqueurs, lorsqu'ils existent, sont tous des noms masculins, tandis que l'anthroponymie féminine se renouvelle beaucoup plus vite, les coutumes de dévolution des noms n'excédant jamais trois générations. Alors que les pratiques successorales et l'accès au patrimoine se révèlent encore favorables aux femmes, qui peuvent hériter de parts de l'héritage paternel ou contrôler des douaires substantiels⁸⁵, leur anthroponymie demeure volatile, même dans les familles princières, alors même qu'elles concourent au renouvellement parfois important du patrimoine onomastique masculin de la lignée de leur époux.

Le troisième et dernier point concerne l'anthroponymie masculine, qui repose, comme ailleurs en Europe, sur la combinaison de la transmission de *Leitnamen* agnatiques et d'un important renouvellement provoqué par les alliances⁸⁶. Deux types de lignées doivent cependant être clairement distingués. Dans les lignées pourvues d'un titre (comtes, vicomtes), qui se rattachent le plus nettement à l'aristocratie postcarolingienne, les noms ne sont pas des identifiants individuels, mais des marqueurs qui renvoient étroitement à des prédécesseurs, à des ancêtres. Les noms sont hérités et leur attribution participe à la logique de perpétuation d'une légitimité politique (l'exercice de la *potestas*). En outre, le système anthroponymique de ces lignées connaît une profonde mutation dans la seconde moitié du X^e siècle. Cette mutation ne renvoie pas à une rupture biologique, ni même politique : ce sont les mêmes hommes qui gouvernent ; mais à une rupture idéologique : ces lignées délaissent ce qui les reliait encore au passé bosonide et abandonnent leurs vieux *Leitnamen*. Une anthroponymie nouvelle ancre leur pouvoir local dans un nouvel âge, celui du marquisat dynastique de Provence ou de la vicomté dynastique de Marseille. Un seul *nomen*, en l'occurrence Guilhem dans les deux cas, celui du premier détenteur du titre, est désormais attribué à l'aîné des successeurs⁸⁷. Les noms des cadets varient plus et restent ouverts à l'ononastique cognatique, surtout lorsque celle-ci est prestigieuse⁸⁸. Comme on l'a vu, on constate une rupture anthroponymique identique chez les Humbertiens et les Guigonides étudiés par Laurent Ripart. On retrouve aussi cette rupture chez les comtes de Barcelone étudiés par Martin Aurell. Chez ces derniers, les *Leitnamen* de l'époque postcarolingienne (Sunifred, Guifred, Borell) disparaissent rapidement au profit de Raimon et de Bérenger, parfois composés entre eux, vers la fin du X^e siècle ; le nom double Raimon Bérenger est de plus en plus régulièrement attribué à l'aîné, les cadets recevant des noms puisés dans l'ononastique cognatique⁸⁹. Chez les vicomtes de Marseille, la promotion de noms épiscopaux gallo-romains répond peut-être à la même volonté de rompre symboliquement avec l'âge carolingien et postcarolingien, avec sans doute, le désir de renouer avec des traditions plus anciennes⁹⁰. On constaterait un phénomène assez semblable en Lombardie avec le – relatif, mais nouveau – succès d'Ambroise pour les fils destinés à la cléricature⁹¹. Pour la Provence, comme pour d'autres régions méridionales, la deuxième moitié du X^e siècle constituerait donc le moment majeur de la genèse idéologique des nouveaux pouvoirs dynastiques locaux, un moment dont les mutations de l'anthroponymie rendraient, à leur mesure, bien compte.

⁸⁵ E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, « Douaire, dot, héritage », art. cit.

⁸⁶ On retrouve cette situation en Catalogne : M. AURELL, *Les noces du comte*, op. cit., p. 101-102.

⁸⁷ Ce phénomène est bien connu pour les grandes familles du nord : Flandre, Anjou au X^e siècle (R. Le Jan, *Famille et pouvoir*, op. cit., p. 216), Robertiens/Capétiens (A. LEWIS *Le sang royal. La famille capétienne et l'État, X^e-XIV^e siècle*, Paris, 1986, p. 34 et 56-73, nuancé par R. LE JAN pour la chronologie, *Famille et pouvoir*, op. cit., p. 135-144, 214-223, 414-426).

⁸⁸ Il en va de même entre Loire et Rhin (R. LE JAN, *Famille et pouvoir*, op. cit., p. 217-222).

⁸⁹ M. AURELL, *Les noces du comte*, op. cit., p. 558.

⁹⁰ Les noms épiscopaux provençaux, gallo-romains jusqu'à la fin VII^e-début VIII^e siècles, se sont ensuite germanisés : J.-P. POLY, « *Agricola et ejusmodi similes*. La noblesse romane et la fin des temps mérovingiens », dans *Haut Moyen Âge. Culture, éducation et société. Études offertes à Pierre Riché*, La Garenne-Colombes, 1990, p. 197-228.

⁹¹ F. MENANT, « Les modes de dénomination », art. cit., p. 553.

Dans les lignées moins bien connues qui sont à l'origine des futurs lignages seigneuriaux, les comportements anthroponymiques sont plus difficiles à interpréter. Mais on garde plutôt l'impression d'une très faible stabilité anthroponymique jusqu'au milieu du XI^e siècle, la plupart des profils onomastiques familiaux connaissant encore un renouvellement constant, assuré notamment par les alliances successives. Seules quelques familles semblent disposer de *Leitnamen* et l'on ne peut que constater l'absence de règles de transmission contraignantes ou de hiérarchie au sein des fratries. Ce système anthroponymique, caractéristique de l'âge pré-lignager, renvoie à la faiblesse de l'enracinement territorial local des groupes de parenté. L'essentiel de la puissance de ces élites locales repose sur les réseaux d'alliance, les liens de cousinage et la fidélité qui les unit aux comtes et/ou aux pouvoirs épiscopaux (l'archevêque d'Arles en particulier). Leur lieu de résidence reste souvent urbain, même si une première génération de forteresses castrales apparaît dans les campagnes. En définitive, le seul véritable point commun de ces familles avec les lignées princières, comtale et vicomtale, en termes de comportements anthroponymiques, réside dans l'attribution de noms ecclésiastiques, que l'on espérait sans doute épiscopaux. Toutes ces caractéristiques se retrouvent pleinement chez les proto-lignages bas-languedociens étudiés par Claudie Amado⁹². Le contraste est fort, en revanche, avec la Lombardie où les *cognomina* castraux sont en place dès la fin du X^e et le début du XI^e siècle, transformant profondément les structures anthroponymiques de l'aristocratie⁹³.

L'impact de la « révolution anthroponymique » (milieu XI^e- fin XII^e siècle)

Les modalités de la « révolution anthroponymique » en Provence n'ont pas encore fait l'objet d'études statistiques systématiques, aussi, pour disposer d'un arrière-plan chronologique approximatif, doit-on se contenter de ce que peuvent nous apprendre les filiations aristocratiques connues (fig. n° 5). À l'exception de quelques familles particulièrement précoces (les Riez-Moustiers, les Châteaurenard, les Baux), les surnoms toponymiques ne font leur apparition qu'à partir de la seconde moitié du XI^e siècle⁹⁴. Mais ils ne s'imposent que plus tardivement, entre la fin du XI^e siècle (Châteaurenard, Castellane, Rians, Riez-Moustiers) et les premières décennies du XII^e siècle (Agoult, Baux, Orange, Pontevès), c'est-à-dire plusieurs générations après l'apparition des seigneuries castrales.

⁹² C. AMADO, *Genèse des lignages*, op. cit., p. 292.

⁹³ F. MENANT, « Les modes de dénomination », art. cit., p. 539-540.

⁹⁴ Il faut cependant remarquer que dans l'entourage de grands encore désignés par un nom unique, les guerriers du début du XI^e siècle portent déjà souvent un surnom toponymique. Par exemple, entre 1030 et 1046, figurent aux côtés de Guilhem II et Aufant (d'Agoult) plusieurs de leurs fidèles, *Poncius de Launanicus*, *Rostagnus de Insula*, *Wilelmus de Viens* (Dom CHANTELOUP et baron DU ROURE, « Histoire de l'abbaye de Montmajour », *Revue d'histoire de Provence*, t. I, 1890-1891, p. 134-135). D'où l'intérêt qu'il y aurait à compléter notre approche familiale par une étude plus systématique.

Figure n°5 : La diffusion du cognomen toponymique dans quelques grandes familles provençales

Familles	Première attestation d'un cognomen de type nomen paternum	Première attestation d'un cognomen toponymique	Période à partir de laquelle le cognomen toponymique se transmet d'une génération à l'autre ⁹⁵
Agoult	1120	1063/1065 (d'Apt) ; 1094 (d'Agoult) ; 1126 (de Simiane)	v. 1120 (d'Agoult)
Amic	1064	–	–
Baux	v. 1048/1069	v. 1030-1040 (de Baux)	v. 1120-1130 (de Baux)
Castellane	–	v. 1040 (de Petra Castellana)	v. 1090-1100
Châteaurenard	av. 1002	1015 (de Châteaurenard)	milieu XI ^e
Fos	–	v. 1030-1057	v. 1070-1080
Grasse	1028	1113	v. 1140 (de Grasse)
Marseille, branche de Peire Saumada	1079/1095	1079/1095 (de Solliès) ; 1097 (du Puy)	[disparition de la famille avant le milieu du XII ^e siècle]
Orange	1062	1046 (d'Orange)	v. 1100-1110 (d'Orange)
Pontevès	v. 1007-1062	v. 1077-1097	v. 1100-1110 (de Pontevès)
Rians	–	1056 (de Rians)	v. 1060-1070 (de Rians)
Riez [Moustiers]	–	986 (de Riez) ; 1037 (de Moustiers)	v. 1060-1070 (de Moustiers)

L'impact de l'apparition des surnoms et en particulier de la généralisation des surnoms toponymiques sur les noms propres fait l'objet d'appréciations différentes selon les historiens et les régions considérées. Un constat fait l'unanimité : la diffusion du *cognomen* s'accompagne de la réduction très nette du stock global des noms personnels et de l'émergence d'une brève série de noms dominants portés par une proportion considérable d'individus⁹⁶. Mais au-delà de cette constatation, les analyses se révèlent souvent divergentes. En Lombardie, où l'apparition des *cognomina* toponymiques est plus ancienne qu'en Provence (dès le début du XI^e siècle), on ne relève pas de véritables changements : les anciens noms continuent d'être repris de manière régulière. En Toscane en revanche, où les surnoms toponymiques ne s'imposent qu'au tournant des XI^e et XII^e siècles, soit au même moment qu'en Provence, l'ancien système des noms en ressort bouleversé : les anciens *Leitnamen* sont délaissés et la logique de répétition du *nomen proprium* tend à s'effacer⁹⁷. Il semble en aller de même en Savoie et Dauphiné, où la « révolution anthroponymique » transfère du *Leitname* au *cognomen* toponymique la fonction de manifestation de la transmission du pouvoir, seules les familles princières demeurant attachées au système ancien et se distinguant donc du reste de l'aristocratie par une anthroponymie particulière, plus traditionnelle⁹⁸. En Bas Languedoc aussi on assiste simultanément, dans la première moitié du XII^e siècle, à la diffusion du surnom toponymique et à la disparition, achevée en 1150, de l'ancien système de transmission du *nomen* de l'aïeul paternel au petit-fils (souvent l'aîné), sauf chez les princes, en l'occurrence les vicomtes de Béziers⁹⁹. Que peut-on dire pour la Provence ?

Un cas exceptionnel ? L'anthroponymie des Baux

Les Baux sont parmi les premiers à adopter un *cognomen* toponymique : Uc I, fils de Guilhem et d'Emma, porte le *cognomen* « de Balcio » à partir des années 1030/1040, faisant ainsi référence au *castrum* des Alpilles qui constitue le cœur des domaines dont il hérite de ses parents (fig. n° 6)¹⁰⁰. Mais ce surnom ne se transmet pas immédiatement : aucun des fils d'Uc ne le reprend ; deux d'entre eux complètent cependant leur nom propre en lui adjoignant le nom de leur père au génitif (*nomen paternum*). Ce sont en fait les petit-fils d'Uc qui reprennent le surnom

⁹⁵ La période indiquée correspond, au sein des deux générations successives où l'on constate la transmission du *cognomen*, aux premières mentions dans la documentation des membres de la deuxième génération.

⁹⁶ B. CURSENTE, « Aspects de la révolution anthroponymique », art. cit., p. 47-48, 51-54 ; C. AMADO, *Genèse des lignages*, op. cit., p. 264-268.

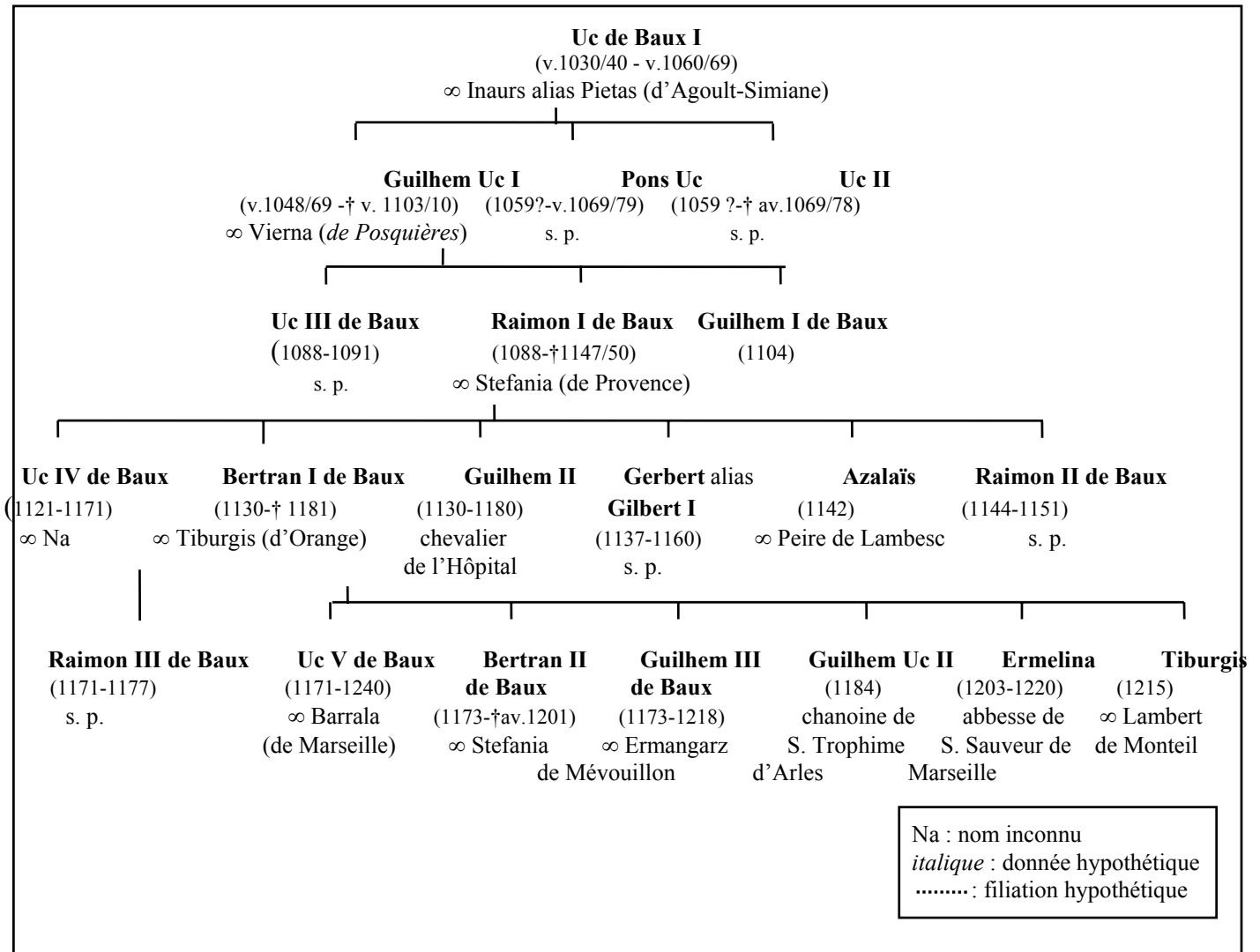
⁹⁷ F. MENANT, « Les modes de dénomination », art. cit., p. 550-551.

⁹⁸ L. RIPART, *Les fondements idéologiques*, op. cit., p. 135-137.

⁹⁹ C. AMADO, *Genèse des lignages*, op. cit., p. 273, 292.

toponymique à la fin du XI^e siècle et le transmettent à leurs successeurs à partir du début du XII^e siècle¹⁰¹.

Figure n° 6 : La famille de Baux (XI^e-XII^e siècles)



Que devient le système des noms propres dans ce nouveau contexte ? En premier lieu, à l'exception d'Uc, les anciens *Leitnamen* des Baux-Rians (Pons, Jaufre) sont abandonnés. En deuxième lieu, le nombre des noms propres masculins se réduit de manière considérable, trois noms devenant véritablement dominants dès le début du XII^e siècle (Uc, Guilhem, Raimon). En troisième lieu, à partir de la fin du XI^e siècle, le nom Uc semble systématiquement attribué à l'aîné, qui hérite désormais, et jusqu'aux années 1180, de l'essentiel du patrimoine, cela même lorsque la continuité biologique de la lignée est assurée par la descendance d'un cadet. Dans la première moitié du XII^e siècle, les noms des cadets sont de leur côté parfois puisés dans le patrimoine onomastique paternel (Guilhem), mais plus souvent dans celui de la mère (Raimon, probablement apporté par Vierna [de Posquières ?]¹⁰²), en particulier lorsque celle-ci est issue d'une maison aussi

¹⁰⁰ Dom C. DEVIC et dom J. VAISSETTE, *Histoire générale de Languedoc* (2^e édition revue par A. MOLINIER), Toulouse, 1875, t. V, n° 216.

¹⁰¹ Pour les références documentaires, voir la version dactyl. de notre thèse : F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, thèse de doctorat « nouveau régime », Université de Provence, 2000, vol. 3, p. 712-714.

¹⁰² Hypothèse d'E. SMYRL, « La famille des Baux », art. cit., p. 28, note 46, et p. 55-57.

prestigieuse que la maison comtale (Bertran et Gerbert/Gilbert, apportés par Stefania)¹⁰³ ou la maison vicomtale de Marseille (Barral)¹⁰⁴. Au cours du XII^e siècle, l'apport de la parenté maternelle se limite cependant peu à peu aux seuls noms féminins (la mère transmet généralement son nom à sa fille), même lorsque l'épouse est issue d'une grande famille (Tiburgis d'Orange)¹⁰⁵. Parallèlement, les noms des fils cadets sont de plus en plus souvent choisis dans le patrimoine paternel.

L'adoption d'un *cognomen* toponymique bouleverse donc le système des noms propres de la famille de Baux, mais plus en en modifiant la composition (les noms eux mêmes et ce qu'ils évoquent) et en ordonnant la dévolution qu'en en transformant la fonction. L'apparition du *cognomen* toponymique, qui suit et établit aux yeux de tous la première cristallisation de la seigneurie castrale (le *castrum* des Baux devient un centre de pouvoir pour la famille dans les premières décennies du XI^e siècle), représente pour la lignée le moment fondateur de son nouveau pouvoir, désormais précisément territorialisé. Cela explique que le *nomen* Uc, porté par le premier membre de la lignée étroitement associé au pouvoir castral, Uc I, devienne le nouveau *Leitname* de la famille. L'adoption du *cognomen* toponymique représente ici la même rupture idéologique que l'adoption d'un nouveau titre marquisal ou vicomtal pour les familles princières à la fin du X^e siècle ; et elle a les mêmes conséquences sur le système des noms : l'abandon des anciens *Leitnamen* postcarolingiens.

La transmission du *nomen* Uc semble cependant plus rigoureuse au temps du *cognomen* toponymique que ne l'était la transmission des *Leitnamen* au X^e siècle, puisqu'il est systématiquement attribué à l'aîné. Plus que le *cognomen*, partagé par tous les hommes, c'est l'association du *nomen* Uc et du *cognomen* qui manifeste une continuité familiale, la transmission d'un pouvoir (dans le cadre d'une structure de parenté à nette inflexion patrilinéaire) et la dimension castrale et territoriale de ce pouvoir. Cette association répétée assure ainsi une sorte de perpétuation symbolique du seigneur et du lien entre le seigneur et sa seigneurie. Le système des noms propres fonctionne alors autant sur une échelle « horizontale » (attribuer à chacun sa place et son dû au sein des fratries) qu'à une échelle « verticale » (perpétuer la mémoire du patrilignage). Il est à cet égard frappant de constater qu'Uc IV est le seul à se voir accoler le *cognomen* « de Baux » dans les actes comtaux de 1150 et 1156 qui mettent un terme aux deux guerres baussenques, ses frères cadets (Guilhem, Bertran et Gerbert) n'étant cités que par leur seul nom propre : le rang dans la fratrie, manifesté par la puissance du *nomen* Uc, conditionne l'emploi du *cognomen*¹⁰⁶.

Il reste à se demander si le cas des Baux est vraiment exemplaire de l'évolution générale de l'anthroponymie aristocratique entre 1050 et 1200, car, à plus d'un titre, cette lignée se révèle en fait exceptionnelle. La précocité de la structuration de sa domination autour du *castrum* des Baux, comme l'adoption de règles de succession patrilinéaires rigoureuses, la distinguent plus qu'elles ne la rapprochent des autres grandes familles de Provence.

Dans le reste de l'aristocratie : une situation souvent plus complexe

D'une manière générale, la succession des deux étapes de fixation du *cognomen* – l'étape de reprise du *nomen paternum* précédant l'étape du surnom toponymique – se retrouve dans de nombreuses lignées, même s'il y a souvent de légers décalages chronologiques (fig. n° 5). Il reste que l'émergence d'un système aussi ordonné que celui qui semble caractériser les Baux semble exceptionnelle.

Remarquons tout d'abord que la valorisation d'un nom, aussi régulièrement attribué à l'aîné que chez les Baux et qui conserve donc une valeur de *Leitname* en dépit de l'adoption d'un *cognomen* toponymique, se rencontre dans bien d'autres familles, alors même que les pratiques successorales

¹⁰³ Stefania est la fille cadette de Gerberga, comtesse de Provence (1107-1112), et de Gerbert, vicomte de Millau-Gévaudan. Voir E. SMYRL, « La famille des Baux », art. cit., p. 29-44, et J.-P. Poly, *La Provence, op. cit.*, p. 318-340.

¹⁰⁴ L'épouse d'Uc V de Baux est Barrala (de Marseille), fille unique du vicomte Raimon Jaufre III dit Barral, mort en 1192. Voir F. MAZEL, *La noblesse et l'Église, op. cit.*, p. 307.

¹⁰⁵ Sur cette alliance, voir les références de la note 1.

¹⁰⁶ E. SMYRL, « La famille des Baux », art. cit., p. j. n° 9, 10, 11 (1150), 14, 16 (1156).

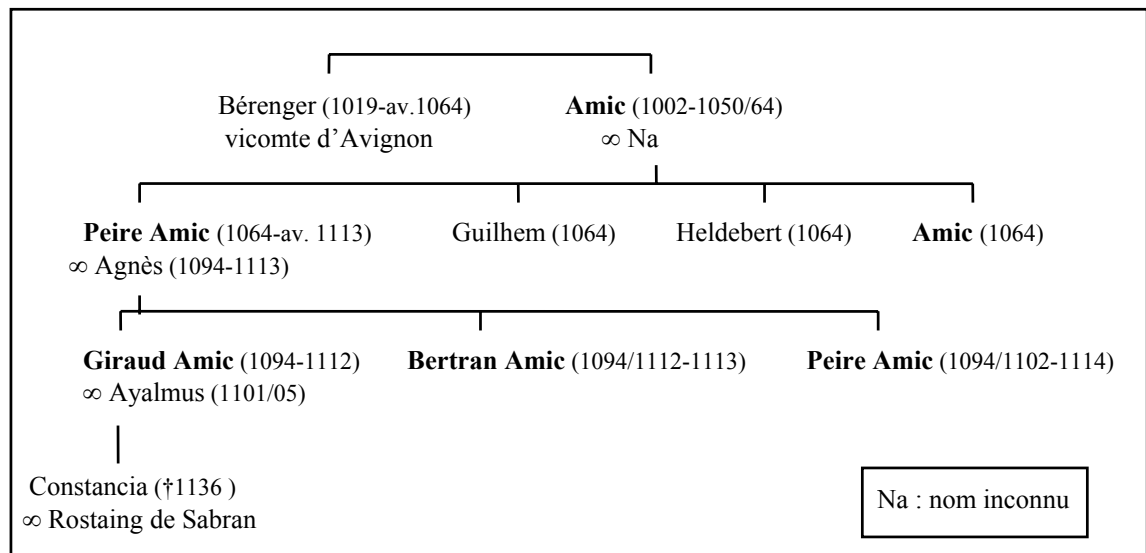
y semblent plus ouvertes, plus égalitaires. C'est le cas, dès la première moitié du XII^e siècle, chez les Castellane avec le nom Boniface, chez les Fos avec les noms Pons et Gui, chez les Mévouillon avec Raimon et chez les Orange avec Raimbaud. Dans chacune de ces familles, le nom privilégié semble, comme chez les Baux, être celui du premier membre du lignage à avoir transmis à ses descendants le *cognomen* toponymique correspondant au *castrum* majeur de la seigneurie familiale : c'est la transmission du *cognomen* qui fixe le *nomen* dominant ; c'est donc l'émergence d'une nouvelle structure de pouvoir, la seigneurie castrale, qui fonde le nouveau système anthroponymique familial. On peut d'ailleurs souligner, qu'à l'image de ce qu'a remarqué Claudie Amado pour le Bas Languedoc au XII^e siècle, le fondateur de la puissance familiale pour ces lignages castraux provençaux, celui dont ils veulent conserver le *nomen* et le souvenir et transmettre le pouvoir, est l'homme qui le premier a transmis, accolé à son nom, celui de la seigneurie castrale, l'homme qui le premier revendiquait cet enracinement castral, plutôt que celui qui fut, une ou deux générations plus tôt le plus souvent, le premier maître de la seigneurie¹⁰⁷. Le nouveau système anthroponymique semble ainsi renvoyer à une mémoire décalée des origines de la puissance familiale.

Dans la plupart des autres grandes familles provençales on ne repère pas de véritable système des noms reposant sur la réattribution du même *nomen* à l'aîné. Cependant, la généralisation du surnom n'entraîne pas pour autant la disparition de tout nom dominant. Plusieurs situations coexistent. La première, que l'on rencontre en bien d'autres régions, est celle où un *nomen paternum* se transforme en patronyme sans que l'étape du *cognomen* toponymique soit atteinte : les hommes du lignage portent alors deux noms, leur nom propre et celui du père ancestral. C'est le cas chez les Amic d'Avignon et du Comtat au tournant des XI^e et XII^e siècles, où les descendants d'Amic s'appellent aussi Amic, ou bien Peire Amic (*Petrus Amici*), Giraud Amic (*Giraudus Amici*) ou Bertran Amic (*Bertrannus Amici*) [fig. n° 7] ; leur système anthroponymique est d'ailleurs repris et perpétué, à partir du milieu du siècle, par la branche de la famille de Sabran qui hérite de l'ensemble du patrimoine familial à la suite du mariage de Constancia (Amic) avec Rostaing de Sabran. C'est aussi le cas chez les Adhémar de Montélimar, où l'on s'appelle fréquemment Giraud Adhémar (*Giraudus Adhemarii*) ou Lambert Adhémar (*Lambertus Adhemarii*) à partir du début du XII^e siècle¹⁰⁸.

¹⁰⁷ C. AMADO, *Genèse des lignages*, op. cit., p. 292, qui constate « le déplacement voulu du mémorial lignager, « oubliant » les premiers bâtisseurs du *castrum* pour fixer le souvenir des premiers fondateurs de la seigneurie castrale féodalisee ».

¹⁰⁸ G. DE MANTEYER, *La Provence*, op. cit., p. 402-414 ; F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 648-649 (généalogies des Sabran), 651 (généalogie des Adhémar), et pour les références documentaires, la version dactyl., op. cit., vol. 3, p. 763-772.

Figure n° 7 : La famille Amic (XI^e-XII^e siècles)



La deuxième situation anthroponymique que l'on rencontre est proche de la précédente. Là aussi c'est le *nomen* d'un ancêtre fondateur qui est repris comme *cognomen* en lieu et place du nom du *castrum* familial, mais cette reprise n'est pas systématique et n'efface pas la reprise du nom comme simple *nomen*, porté seul, sans *cognomen*. Chez les Augier-Spada de Riez on rencontre ainsi, à partir d'Augier *Spada Curta* mentionné dans la deuxième moitié du XI^e siècle, des Guilhem Augier, des Peire Augier, des Raimon Augier mais aussi des Augier tout court. On retrouve une situation identique chez les Blacas, de manière plus tardive : au XII^e siècle, dans un lignage qui ignore encore l'usage systématique d'un *cognomen*, Blacas se transmet de père en fils comme *nomen proprium* et apparaît donc comme un véritable *Leitname* (Blacas, v. 1113-1137, père de Blacas, v. 1176-1190, père de Blacasset, v. 1195-1235) ; au milieu du XIII^e siècle, Blacas apparaît tantôt comme *nomen*, tantôt comme *cognomen* (Albert de Blacas, Jean de Blacas et même Blacas de Blacas)¹⁰⁹. Des comportements anthroponymiques comparables se retrouvent en Bas Languedoc avec, par exemple, les Rainard et les Siger de Béziers¹¹⁰.

La troisième situation paraît plus originale. Elle est aussi plus complexe. Certaines familles juxtaposent en effet *cognomen* patronymique et *cognomen* toponymique tout en renouvelant les référents paternels et en multipliant les référents castraux. On aboutit ainsi à des formes anthroponymiques très variées d'une génération à l'autre et même au sein de chacune des fratries successives. C'est le cas par exemple dans la famille d'Agoult (fig. n° 8)¹¹¹. Le *cognomen* toponymique « d'Apt », apparu au milieu du XI^e siècle est rapidement délaissé au profit des *cognomina* « d'Agoult » apparu en 1094 et « de Simiane » apparu en 1126¹¹². Ces deux surnoms sont portés par différents frères au sein de chaque fratrie à partir du deuxième quart du XII^e siècle, sans que cela ne renvoie à un partage patrimonial qui n'interviendra qu'au milieu du XIII^e siècle¹¹³. Ils n'éclipsent pas la pratique de reprise du *nomen paternum* : à partir de 1120, le fils cadet de Raimbaud I se nomme Bertran Raimbaud ; à partir de 1173, le fils aîné de Guiran I de Simiane se nomme Raimbaud Guiran (*Raimbaudus Guiranni*). Les fils de Raimbaud I présentent ainsi un profil anthroponymique très varié : Guiran de Simiane, Bertran Raimbaud, Rostaing d'Agoult, Guilhem. Il en est de même à la génération suivante avec les fils de Guiran de Simiane (Raimbaud Guiran, Imbert), celui de Bertran Raimbaud (Raimon d'Agoult) et celui de Rostaing d'Agoult

¹⁰⁹ T. PECOUT, *Une société rurale, op. cit.*, p. 1240-1244 (Augier) et 1255-1262 (Blacas).

¹¹⁰ C. AMADO, *Genèse des lignages, op. cit.*, p. 226-227.

¹¹¹ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église, op. cit.* (et pour les références documentaires, la version dactyl., *op. cit.*, vol. 3, p. 680-689).

¹¹² J.-P. POLY, *La Provence, op. cit.*, p. 208, note 213 (1063/1065) ; H. MORIS et E. BLANC, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, Paris, 1883-1905, n° 238 (1094) ; Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 278 (1126).

¹¹³ À la fin du XII^e siècle, une branche secondaire a toutefois adopté le *cognomen* de Viens, du nom du principal *castrum* qui lui a échoué (Pour le rattachement des « Viens » aux Agoult, voir F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, version dactyl., *op. cit.*, vol. 3, p. 680-682).

Cette relative diversité des comportements anthroponymiques aristocratiques au XII^e siècle¹¹⁴ ne doit cependant pas occulter un fait majeur : la réduction du stock anthroponymique masculin de chaque famille à quelques noms régulièrement répétés. Et son incidence : la part décroissante des apports des alliances matrimoniales dans le renouvellement du patrimoine onomastique des grandes familles. Chez les Agoult par exemple, l'alliance pourtant prestigieuse avec la famille comtale de Forcalquier (annexe) n'apporte qu'un nom masculin, Bertran¹¹⁵, et encore celui-ci n'est-il attribué qu'au prix de son association, sous la forme d'un nom double, avec Raimbaud, vieux nom familial des Agoult.

Un cas particulier ? L'anthroponymie des familles princières (comtes et vicomtes)

Dans le nouveau contexte de généralisation du surnom toponymique, que devient l'anthroponymie des familles pourvues d'un titre, qui, avec le *Leitname* dynastique, s'étaient dotées dès la fin du X^e siècle d'un marqueur efficace ? Reprenons d'abord le cas des comtes. Dans la seconde moitié du XI^e siècle, la première maison comtale n'est guère affectée par les bouleversements qui commencent à modifier l'anthroponymie aristocratique : son système onomastique reste fondé sur le nom unique, avec Guilhem comme *nomen* dynastique et Jaufre et Bertran comme noms secondaires ; on peut seulement remarquer avec Guilhem VI (1053-1065), parfois appelé Guilhem Bertran, l'apparition éphémère d'un *cognomen* formé sur le *nomen paternum*¹¹⁶. À la suite de la mort de Bertran II en 1090, le comté de Provence « tombe en quenouille ». En 1125, la Provence finit par être partagée entre trois familles, héritières de la première maison comtale par les femmes : les comtes de Forcalquier, les comtes de Toulouse et les comtes de Barcelone. Chacune de ces familles comtales perpétue la pratique du nom unique. À en juger par leur patrimoine et leur système onomastique, les comtes de Forcalquier, issus d'une branche cadette de la maison comtale d'Urgell fixée en Provence, sont ceux qui se placent le plus explicitement dans la continuité de l'ancienne maison comtale (annexe). Dans une famille où le titre comtal reste tenu en indivision (même s'il semble exister des droits différenciés sur le patrimoine comtal¹¹⁷), Guilhem et Bertran demeurent les noms le plus couramment attribués, avec, comme dans l'ancienne maison comtale, une certaine préférence pour Guilhem¹¹⁸. Comme au siècle précédent, en cas d'alliance prestigieuse, les noms des cadets peuvent parfois être puisés dans le patrimoine onomastique maternel : Guigue est ainsi attribué à partir de l'alliance avec les Guigonides de Dauphiné. En revanche, les familles de Toulouse et de Barcelone, dont le patrimoine, bien plus important, excède largement les territoires qu'ils tiennent en Provence, conservent leurs anciennes traditions onomastiques, sans se soucier de se placer dans la continuité de l'ancienne maison de Provence. Chez les Catalans, on reste attaché aux noms Raimon et Bérenger, associés dans un sens (Raimon Bérenger) ou dans l'autre (Bérenger Raimon), et à Alfonse, *nomen* royal aragonais adopté à la suite de l'union de Raimon Bérenger II avec Petronela d'Aragon et de la captation du royaume d'Aragon par la maison de Barcelone¹¹⁹. On peut seulement remarquer que dans le cadre des partages ou des constitutions d'apanage au sein de la maison de Barcelone, le comté de Provence semble souvent revenir au membre du lignage nommé Raimon Bérenger, nom du premier comte catalan à avoir aussi exercé le pouvoir en Provence à la suite de son union avec Dolça de Provence au début du XII^e siècle : c'est le cas pour Raimon Bérenger IV, frère d'Alfonse I^{er}, entre 1168 et 1181, et de Raimon Bérenger V, fils d'Alfonse II à partir de 1209. Chez les Toulousains, le moment où ils récupèrent une partie de l'héritage provençal (l'Argence, le Comtat, le Diois) correspond au moment où Raimon est véritablement élevé au rang de *nomen* dynastique, probablement en raison

¹¹⁴ Que l'on constate aussi dans la première moitié du XII^e siècle en Bas Languedoc (C. AMADO, *Genèse des lignages*, *op. cit.*, p. 281-285 : ce n'est qu'après 1150 que le *cognomen* toponymique l'emporte).

¹¹⁵ Ainsi qu'un nom féminin, Sancia.

¹¹⁶ J.-P. POLY, *La Provence*, *op. cit.*, p. 208, note 213 (1063/1065).

¹¹⁷ En fait, seul l'aîné porte le titre de « comte de Forcalquier », le cadet ne porte que celui de « comte ». Les cadets semblent disposer d'une sorte d'apanage constitué des seigneuries du pays d'Aigues et centré sur Pertuis.

¹¹⁸ Il est possible que Guilhem I ait perdu un enfant nommé Guilhem avant qu'il soit en âge de gouverner.

¹¹⁹ M. AURELL, *Les noces du comte*, *op. cit.*, p. 369-371, 380-396, 563.

du rayonnement exceptionnel de Raimon IV de Saint-Gilles¹²⁰. Cette promotion, tardive par rapport aux comportements onomastiques de la plupart des familles princières, est en même temps plus radicale puisqu'elle s'accompagne de l'exclusion de toute onomastique cognatique pour les garçons (à l'exception de Baudoin, frère de Raimon VI, au funeste destin) et même pour les filles.

Le cas des vicomtes de Marseille se révèle plus complexe, reflet de l'ambiguïté de leur position, à mi-chemin des comtes et des grandes familles seigneuriales (fig. n° 9)¹²¹. Au tournant des XI^e et XII^e siècles, comme les maisons comtales, les vicomtes demeurent globalement attachés au *nomen* unique que vient compléter leur titre. On constate cependant l'apparition de surnoms, mais sous des formes variées et sans qu'aucune ne l'emporte vraiment avant l'abandon du titre vicomtal et le repli sur les seigneuries castrales dans le deuxième quart du XIII^e siècle. Les premiers à adopter un surnom sont les frères Uc Jaufre I, qui adopte le nom de son père (Jaufre I) vers 1100-1110, et Pons de Peynier, qui adopte le nom d'une des principales seigneuries castrales du val de Trets vers 1120¹²². Ce *cognomen* castral n'est pas transmis : à la génération suivante, le surnom toponymique « de Marseille » fait son apparition¹²³ et devient le surnom toponymique le plus fréquemment porté par les hommes de la famille (quatre cas sur sept individus connus, puis trois sur huit à la génération d'après), qu'ils portent le titre vicomtal ou non, qu'ils soient laïc ou clerc. Cependant, à côté de ce surnom toponymique, le *nomen paternum* « Jaufre » joue, dès la génération des fils d'Uc Jaufre I, un rôle de marqueur familial plus important encore : à la fin du XI^e siècle, trois des sept fils de Jaufre I portent le *nomen* Jaufre, en nom unique ou en *cognomen* (*nomen* + *nomen paternum* au génitif) ; à la génération d'après, trois hommes sur sept le portent de nouveau ; à la génération suivante, la dernière à conserver le titre vicomtal, ils sont six sur huit à le porter. Ce succès du *nomen* Jaufre s'explique certainement par le statut de fondateur attribué de manière en quelque sorte rétroactive à Jaufre I, ce dernier se retrouvant l'ancêtre direct de tous les détenteurs du titre vicomtal au XII^e siècle, une fois éteinte la branche aînée de la famille issue de son frère Guilhem III *Juvenis*. Cette situation explique aussi le progressif effacement de Guilhem, qui était pourtant le *nomen* dynastique de la famille aux X^e-XI^e siècles.

En définitive, si l'on se place à la fin du XII^e siècle, la diffusion du *cognomen* a profondément modifié le système anthroponymique de la famille des vicomtes de Marseille. À l'exception de certains hommes voués à la cléricature (Aicard, prévôt de Marseille, Roncelin, moine et abbé de Saint-Victor), les hommes de la famille portent tous un *cognomen*, qu'il s'agisse du *nomen paternum* Jaufre (*Raimundus Gaufridi*, *Petrus Gaufridi*, *Ugo Gaufridi*) ou d'un surnom toponymique (le plus souvent Marseille), ou bien des deux (*Ugo Gaufridi de Tritis*, *Raimundus Gaufridi de Tritis* [Trets]), le titre vicomtal venant éventuellement s'ajouter à un nom désormais composé de deux (ou trois) éléments. En cela, l'évolution de l'anthroponymie de la famille témoigne du processus de seigneurialisation de son statut (à laquelle concourt à la même époque la réforme « grégorienne » qui vide peu à peu le pouvoir vicomtal de ses anciennes prérogatives princières¹²⁴) et de son alignement progressif sur les grandes familles aristocratiques. Seule la distingue encore sa préférence pour un *nomen paternum* comme principal marqueur lignager, un choix plus rare que l'anthroponymie castrale au sein de l'aristocratie provençale.

Le succès de Jaufre participe par ailleurs à la réduction massive du stock des noms propres masculins utilisés dans la famille qui se produit au cours du XII^e siècle. De très anciens noms familiaux disparaissent alors, tels Pons, Fouque et Aicard, que ne remplacent pas les faibles et

¹²⁰ L. MACE, *Les comtes de Toulouse et leur entourage, XII^e-XIII^e siècles. Rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Toulouse, 2000, p. 218-221.

¹²¹ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit. (et pour les références documentaires, la version dactyl., op. cit., vol. 3, p. 742-744).

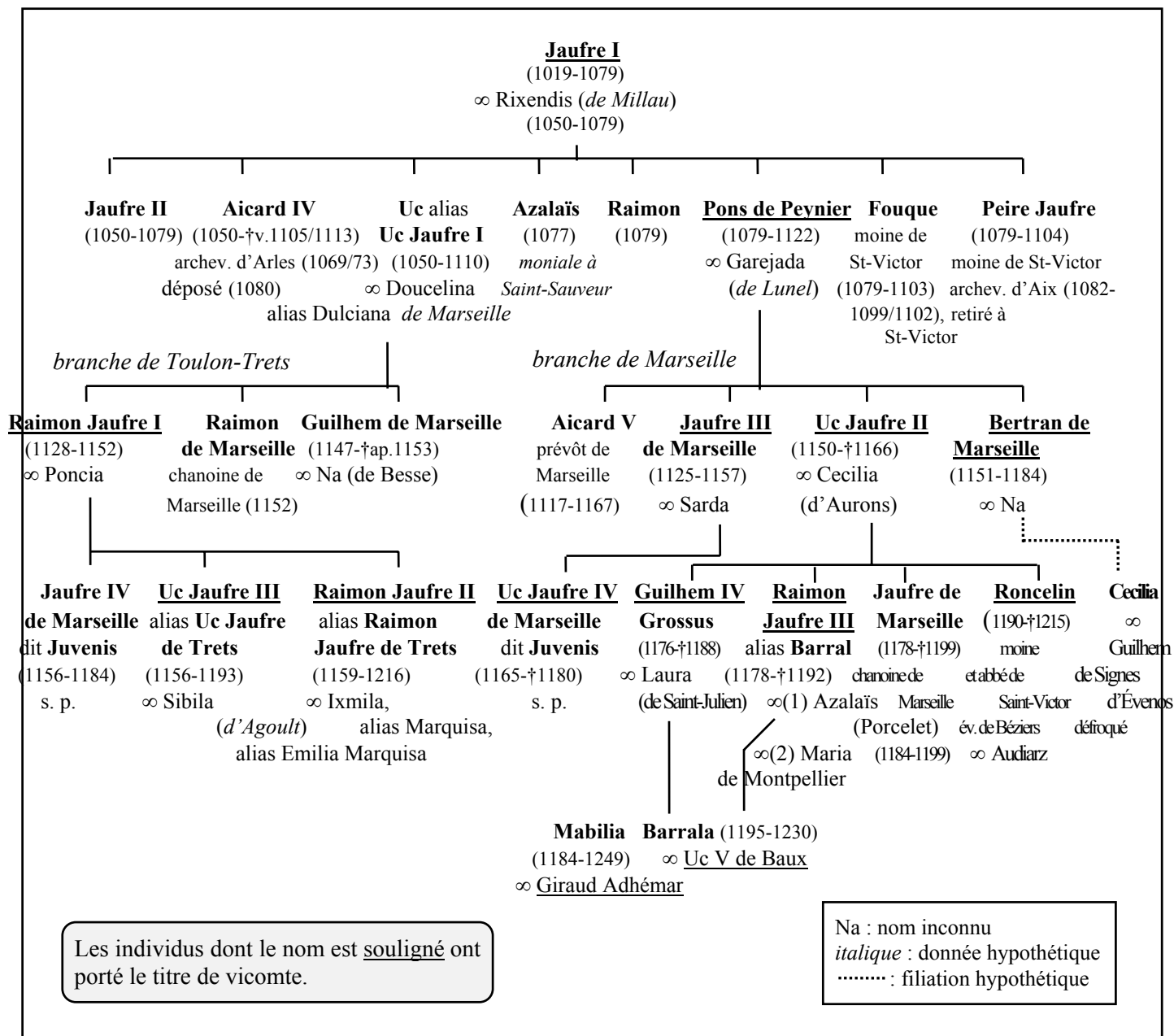
¹²² H. ROLLAND, « Chartes inédites de Saint-Victor de Marseille (XI^e-XII^e) », *Mélanges Raoul Busquet, PH*, t. 6 (1956), p. 23-31, p. j. n° III (1122).

¹²³ H. DE GERIN-RICARD et É. ISNARD, *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants*, Monaco-Paris, 1926, n° 235.

¹²⁴ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 185-194, 263-272.

éphémères apports issus des alliances (Roncelin, sans doute venu de la famille de Lunel¹²⁵, Bertran). Les deux dernières générations vicomtales jouent sur quatre noms seulement – Raimon, Jaufre, Uc, Guilhem – qui sont portés par douze des quinze individus connus. L’anthroponymie vicomtale est ainsi devenue quasi-exclusivement agnatique, ce qui constitue un autre point de convergence avec l’anthroponymie des autres familles aristocratiques.

Figure n° 9 : Les vicomtes de Marseille (XII^e siècle)



¹²⁵ Garejada, épouse du vicomte Pons de Peynier, est probablement issu de la famille languedocienne de Lunel. Son fils Uc Jaufre est dit parent du prévôt de Maguelonne Bertran, vers 1159 (*GCNN*, Arles, n° 597) ; son petit-fils Jaufre devient évêque de Béziers à la fin du XII^e siècle ; le *nomen* Roncelin, porté pour la première fois dans la famille de Marseille par un autre de ses petit-fils est un nom marqueur du lignage des Lunel.

Bilan

Entre le milieu du XI^e et la fin du XII^e siècle, outre le fait que nous disposons d'une documentation plus abondante et que, par conséquent, plus de familles peuvent être envisagées, nous assistons bien à une transformation d'importance des comportements anthroponymiques aristocratiques.

La principale évolution tient à la réduction globale du nombre des noms propres utilisés par les grandes familles provençales. L'émergence d'un groupe de noms dominants reste cependant difficile à percevoir dans le cadre de notre approche monographique, puisque selon une logique proprement aristocratique de différenciation, chaque lignage tient à préserver sa singularité. On peut rappeler que pour le Midi occitan, auquel se rattachent avec des nuances la Catalogne et la Gascogne, des recherches nombreuses et concordantes donnent comme noms dominants, dès 1100, la série Peire, Guilhem, Bernat, Pons et Raimon. Pour la Provence, Benoît Cursente retrouve cette série, à l'exception de Bernat, moins fréquent, sur la base de brefs sondages dans les cartulaires d'Apt et de Saint-Victor ; il remarque aussi que ces noms ne concentrent sans doute pas une aussi large majorité des choix qu'en Languedoc compte-tenu de l'existence d'un fort groupe de noms secondaires (Bertran, Fouque, Jaufre, Uc, Rostaing, Étienne, Joan)¹²⁶. Ces premières perspectives demeurent difficiles à confirmer, mais il est clair qu'au sein de chaque lignage, le nombre global des noms propres masculins diminue de manière drastique à partir de la fin du XI^e siècle, de nombreux anciens noms familiaux étant progressivement délaissés au profit des deux ou trois noms associés à l'émergence de la seigneurie castrale lignagère.

En effet, pour les lignages castraux, il apparaît clairement que les noms dominants se fixent au moment de l'adoption d'un *cognomen* toponymique et que le phénomène varie donc, d'un lignage à l'autre, selon la chronologie de cette adoption : précoce avec Uc chez les Baux et Jaufre chez les Rians, elle est plus tardive avec Guiran, Rostaing et Raimon chez les Agoult-Simiane. On assiste donc, dans les lignages castraux, entre la fin du XI^e siècle et le milieu du XII^e siècle, au même phénomène qui avait caractérisé les familles princières (comtes, vicomtes) à la fin du X^e siècle. L'acquisition d'un titre et sa transmission héréditaire (le titre marquisal chez les comtes, le titre vicomtal chez les Marseille) avait alors établi un nom (Guilhem dans les deux cas) comme *nomen* dynastique. L'émergence de la seigneurie castrale comme centre du pouvoir (réel et symbolique) de chaque lignage seigneurial a les mêmes conséquences anthroponymiques : le lien entre la seigneurie castrale et le nom propre apparaît bien de même nature, sur le plan politique et idéologique, que le lien entre le titre et le nom propre ; la seigneurie est bien considérée comme un *honor*, un pouvoir et un héritage que l'on se transmet de père en fils avec le nom, désormais composé de deux éléments mais au sein duquel le *nomen stricto sensu* revêt autant d'importance que le *cognomen*. En cela, la Provence ne se différencie pas du Languedoc¹²⁷. L'essor des lignages polarisés sur les seigneuries castrales à partir du milieu du XI^e siècle a les mêmes conséquences sur le système anthroponymique aristocratique que l'apparition des comtés et vicomtés dynastiques un siècle plus tôt.

La réduction du stock des noms propres tient aussi à la disparition des noms latins chez les clercs. C'est le cas en particulier chez les vicomtes de Marseille, chez lesquels Aicard et Jaufre, deux noms aussi portés par des laïcs, se substituent ainsi à Pons. En l'occurrence, cette disparition renvoie sans doute à la double rupture politique que constituent l'extinction de la branche aînée à la fin du XI^e siècle et, plus encore, la fin du *condominum* vicomtal et épiscopal sur le comté/diocèse de Marseille dans le contexte de la réforme « grégorienne ». Mais plus généralement, il semble bien que la réforme « grégorienne », en rendant la programmation de certains fils de famille aux *honores* ecclésiastiques plus difficile et en favorisant les conversions monastiques de jeunes adultes aux dépens de l'oblation d'enfants, entraîne la disparition rapide d'une anthroponymie dynastique proprement ecclésiastique. Or cette logique de programmation favorisait l'anthroponymie latine, même si celle-ci n'était pas exclusive (que l'on pense au nom Audibert chez les Grasse par exemple). Au total, la réduction du stock des noms propres renforce donc la

¹²⁶ B. CURSENTE, « Aspects de la révolution anthroponymique », art. cit., p. 53.

¹²⁷ C. AMADO, *Genèse des lignages*, op. cit., p. 292 ; M. BOURIN, « Tel père, tel fils ? L'héritage du nom dans la noblesse languedocienne (XI^e-XIII^e siècles) », dans M. BOURIN (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie*, op. cit., t. III, p. 191-209, qui présente toutefois un bilan plus réservé que le nôtre ou celui de C. Amado.

germanisation de l'anthroponymie aristocratique – un phénomène déjà observé en Lombardie et en Toscane¹²⁸ – et accentue la différence entre les profils anthroponymiques aristocratique et populaire, la christianisation de ce dernier paraissant de plus en plus marquée au cours du XII^e siècle, même s'il faut bien conserver à l'esprit que de nombreux noms germaniques sont aussi des noms chrétiens. Cette différenciation anthroponymique n'étonne pas. Elle participe, au même titre que l'apparition des armoiries et d'une culture littéraire profane – la culture courtoise –, à l'essor d'une « auto-conscience » laïque des élites aristocratiques, indirectement favorisé par la rupture « grégorienne »¹²⁹.

Dans ce nouveau contexte, comme le montrent la plupart des cas analysés, le *nomen* ne perd pas, au profit du *cognomen* castral, la fonction symbolique de transmission et de mémoire du pouvoir qui était déjà la sienne à l'époque franque et postcarolingienne. Seules les règles de sa dévolution, favorisant souvent l'aîné, principal héritier de la seigneurie castrale, se précisent dans le sens d'une contrainte croissante. De nouveau cette situation n'est pas propre à la Provence mais se retrouve un peu partout en Occident, notamment dans les pays méditerranéens, comme par exemple chez les Marchiones, les Azzi ou les Bostoli d'Arezzo étudiés par Jean-Pierre Delumeau¹³⁰. En revanche, et comme cela a été aussi montré pour bien d'autres régions¹³¹, le *cognomen* permet d'étendre le marqueur à l'ensemble du groupe familial masculin (et plus tard partiellement féminin), favorisant ainsi sa cohésion et son identité collective. Cette fonction connaît une sorte de consécration lorsqu'apparaissent les formulations au pluriel forgées sur le toponyme castral. Les Baux, que le troubadour Raimbaud de Vaqueiras évoque collectivement dans un de ses poèmes dès 1189 (« li Bautz »), constituent une nouvelle fois un exemple précoce de ce phénomène¹³². Au XIII^e siècle, une fois la famille divisée en trois branches, chacune des branches conserve d'ailleurs le *cognomen* « de Baux », complété dans les branches cadettes par un second *cognomen* toponymique (de Baux de Berre, de Baux de Puyricard, de Baux de Trébillane dans la descendance de Bertran II) ou une titulature propre à la branche (de Baux, prince ou coprince d'Orange dans la descendance de Guilhem III) : le surnom « de Baux » apparaît alors comme l'équivalent des « super-noms » de lignage repérés par Olivier Guyotjeannin en Toscane¹³³.

Dans ce cadre, la notion de topolignage proposée par Anita Guerreau-Jalabert pour souligner le lien désormais fondamental entre la terre et le pouvoir familial revêt toute sa pertinence¹³⁴. À la fin du XII^e et au début du XIII^e siècles, ce lien devient si fort que l'on peut parler d'une véritable rigidification de l'association *nomen/cognomen* dans le cadre de la transmission des seigneuries. C'est le moment où après un siècle et demi de relative stabilité successorale, de nombreux lignages procèdent à des partages entre frères, le moment aussi où une première série de grands lignages s'éteignent en ligne masculine et où s'exacerbent les concurrences de stratégies matrimoniales. Or il est frappant de constater, dans ce contexte, la vigueur du lien entre le *nomen* et la transmission du pouvoir castral. Lors du partage qui intervient chez les Baux dans les années 1180, l'aîné, logiquement nommé Uc, hérite des principales seigneuries paternelles, celles du diocèse d'Arles, et notamment le *castrum* éponyme des Baux. Le cadet obtient le reste des seigneuries paternelles, c'est-à-dire les *castra* environnant l'étang de Berre ainsi que les domaines du diocèse d'Aix-en-Provence, une part qui inclut la quasi-totalité des concessions comtales du début du XII^e siècle ; or il porte le nom de Bertran, c'est-à-dire un ancien *nomen* comtal, le seul encore en usage dans la famille. Le puîné enfin, hérite des biens de sa mère, c'est-à-dire la moitié de la seigneurie d'Orange ; or il porte le nom de Guilhem qui le place dans la succession symbolique de Guilhem d'Orange,

¹²⁸ F. MENANT, « Les modes de dénomination », art. cit., p. 551-552.

¹²⁹ Sur ce phénomène, voir F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 324-336.

¹³⁰ O. GUYOTJEANNIN, « Problèmes de la dévolution du nom et du surnom dans les élites d'Italie centro-septentrionale (fin XII^e-XIII^e siècle) », *MEFRM*, t. 107 (1995), p. 557-594, ici p. 582-584.

¹³¹ Le Roussillon par exemple : L. VERDON, « L'anthroponymie », art. cit., p. 359.

¹³² J. LINSKILL, *The poems of the troubadour Raimbaut de Vaqueiras*, La Haye, 1964, p. 94, note 12.

¹³³ O. GUYOTJEANNIN, « Problèmes de la dévolution », art. cit., p. 576 et suiv., 586.

¹³⁴ A. GUERREAU-JALABERT, « Le système de parenté médiéval : ses formes (réel/spirituel) et sa dépendance par rapport à l'organisation de l'espace », dans R. PASTOR (éd.), *Relaciones de poder, de produccion y parentesco en la edad media y moderna*, Madrid, 1990, p. 85-105.

héros épique, saint et (pseudo-)fondateur de la principauté d'Orange¹³⁵. Le lien entre le *nomen* et la terre ressort plus encore lorsqu'une grande seigneurie revient à une femme, faute d'héritier en ligne masculine, et que celle-ci la transmet à l'un de ses fils, chargé de perpétuer l'ancien lignage et donc de relever son nom. Chez les Agoult-Simiane, à la fin du XII^e siècle, l'union entre Raimon II d'Agoult et Isoarda, co-héritière avec sa sœur des anciens comtes de Die (issus des vicomtes de Gap), a pour conséquence la reprise de certains noms marqueurs (*nomen* + *cognomen*) de la famille d'Isoarda, comme Isarn d'Entrevennes ou Bertran de Mison, mais sans qu'il y ait de transmission organisée en système des noms et des terres de la famille de Die-Gap : on reste dans le cadre traditionnel d'un renouvellement onomastique provoqué par un mariage prestigieux. À la génération suivante, la situation a changé : le mariage d'Isarn I d'Agoult avec Doucelina, unique héritière des Pontevès, débouche sur l'organisation d'un partage entre les fils de cette union et la programmation d'un cadet à la reprise de l'héritage maternel, programmation clairement manifestée par l'attribution du *nomen* de son grand-père maternel, Fouque. La nouvelle branche fondée par ce Fouque de Pontevès, qui est en fait un Agoult, reprend ensuite en tout point (mais sans s'y limiter) les pratiques onomastiques de l'ancienne famille de Pontevès. À la génération suivante, le phénomène se reproduit : un des fils de Fouque et de Felipa, unique héritière des Cotignac, reprend simultanément le nom (*nomen* + *cognomen*) et le patrimoine de son grand-père maternel, Guilhem de Cotignac¹³⁶.

D'un autre côté, les branches aînées des Agoult-Simiane pourraient passer pour une exception à cette évolution puisque les *cognomina* d'Agoult ou de Simiane se retrouvent dans toutes les fratries de la famille, sans que cela ne renvoie à un contrôle privilégié des deux *castra*. Il semble cependant plutôt s'agir d'un décalage chronologique que d'une véritable exception : le partage qui se produit chez les Baux ou les Marseille à la fin du XII^e siècle, en particulier celui des *castra* éponymes des lignages, n'intervient chez les Agoult-Simiane qu'au début des années 1240, Goult revenant à la descendance de Raimon II et Simiane à celle de Guiran I³⁷. Or à la fin du XIII^e siècle, le *cognomen* « d'Agoult » disparaît dans la branche dite de Simiane, tandis que le *cognomen* « de Simiane » n'apparaît jamais dans la branche dite d'Agoult-Sault¹³⁸.

En revanche, un véritable problème est posé par la diffusion de certains noms à deux éléments (*nomen* + *cognomen* toponymique), sans qu'aucun lien avec la seigneurie éponyme ne puisse être établi. C'est le cas par exemple du nom « Uc de Baux », porté par un cadet de la famille de Castellane, seigneur d'Allemagne, en Haute Provence, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, alors qu'aucun lien matrimonial n'existe entre les Baux et les Castellane et que le *castrum* des Baux reste entièrement entre les mains des Baux¹³⁹. Plus remarquable encore : le cas du nom « Isarn d'Entrevennes », porté par au moins six individus au XIII^e siècle, dont aucun ne possède le moindre droit sur le *castrum* d'Entrevennes, alors entre les mains des Moustiers, chez lesquels n'apparaissent d'ailleurs ni le *nomen* Isarn, ni le *cognomen* d'Entrevennes. Le nom vient de la famille de Mison-Entrevennes, où il est attesté au début du XII^e siècle. Il a été adopté par les Agoult à la suite d'une alliance matrimoniale et ceux-ci l'ont ensuite transmis aux Marseille et à un petit lignage castral de Goult. Il reste néanmoins curieux que ce ne soit pas le seul *nomen* (Isarn) qui ait fait l'objet de cette diffusion somme toute classique, mais l'ensemble *nomen* + *cognomen* considéré comme un tout, sans qu'il ait de rapport avec le *castrum* éponyme d'origine¹⁴⁰. Cela renvoie-t-il, pour « Isarn d'Entrevennes » comme pour « Uc de Baux », au prestige particulier, au sein de l'aristocratie provençale, du premier ou du deuxième porteur du nom, un prestige que l'on aurait souhaité s'approprier ; à l'âge du surnom toponymique, ce serait désormais l'ensemble nom et surnom – et plus le seul *nomen* – qu'il faudrait transmettre pour manifester une telle

¹³⁵ F. MAZEL, « Mémoire héritée » et « Le prince, le saint », art. cit..

¹³⁶ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 321, 443-444, 619, 623-624, 645 (et pour les références documentaires, la version dactyl., op. cit., vol. 3, p. 687-688, 692-694).

¹³⁷ Archives nationales, M 566 (1242).

¹³⁸ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 617, 619, 621.

¹³⁹ T. PECOUT, *Une société rurale*, op. cit., p. 1271.

¹⁴⁰ F. MAZEL, *La noblesse et l'Église*, op. cit., p. 625-626.

appropriation symbolique. L'exemple mieux documenté, mais aussi plus complexe, de la reprise du nom de Guillaume d'Orange dans la famille de Baux pourrait aller dans ce sens¹⁴¹.

Au terme de cette enquête, on se contentera de deux brèves conclusions. En premier lieu, il apparaît clairement qu'en dépit de la mutation que représente l'apparition du système à deux éléments dans la deuxième moitié du XI^e siècle, le *nomen proprium* conserve, au sein de l'aristocratie, toute sa puissance d'évocation. Le nom constitue bien tout au long de la période « une promesse de droits et de fonctions »¹⁴², même si la nature et les formes de ces droits et fonctions varient considérablement entre le X^e et le XIII^e siècles, et même d'une famille à l'autre. En deuxième lieu, la généralisation du surnom toponymique et les effets que celui-ci induit sur le système des noms en général traduisent l'écart croissant qui sépare les familles princières (c'est-à-dire les maisons comtales) de l'ensemble des autres familles aristocratiques, l'échelon intermédiaire que pouvait représenter la famille vicomtale de Marseille se dissolvant rapidement dans les secondes. À la fin du XII^e siècle, les familles comtales sont ainsi les dernières et les seules à demeurer attachées à l'ancien système à nom unique, qui met en valeur leur titulature et les hisse au-dessus du reste de l'aristocratie. Si pour les comtes, le nom reste avant tout lié au titre, pour les grands, le nom et la tour sont désormais unis dans un même destin.

Annexe : L'alliance entre les comtes de Forcalquier et les Agoult-Simiane, une rectification

L'hypothèse du rattachement de Sancia, épouse de Raimbaud I d'Agoult, à la famille comtale d'Urgell-Forcalquier repose sur les arguments suivants :

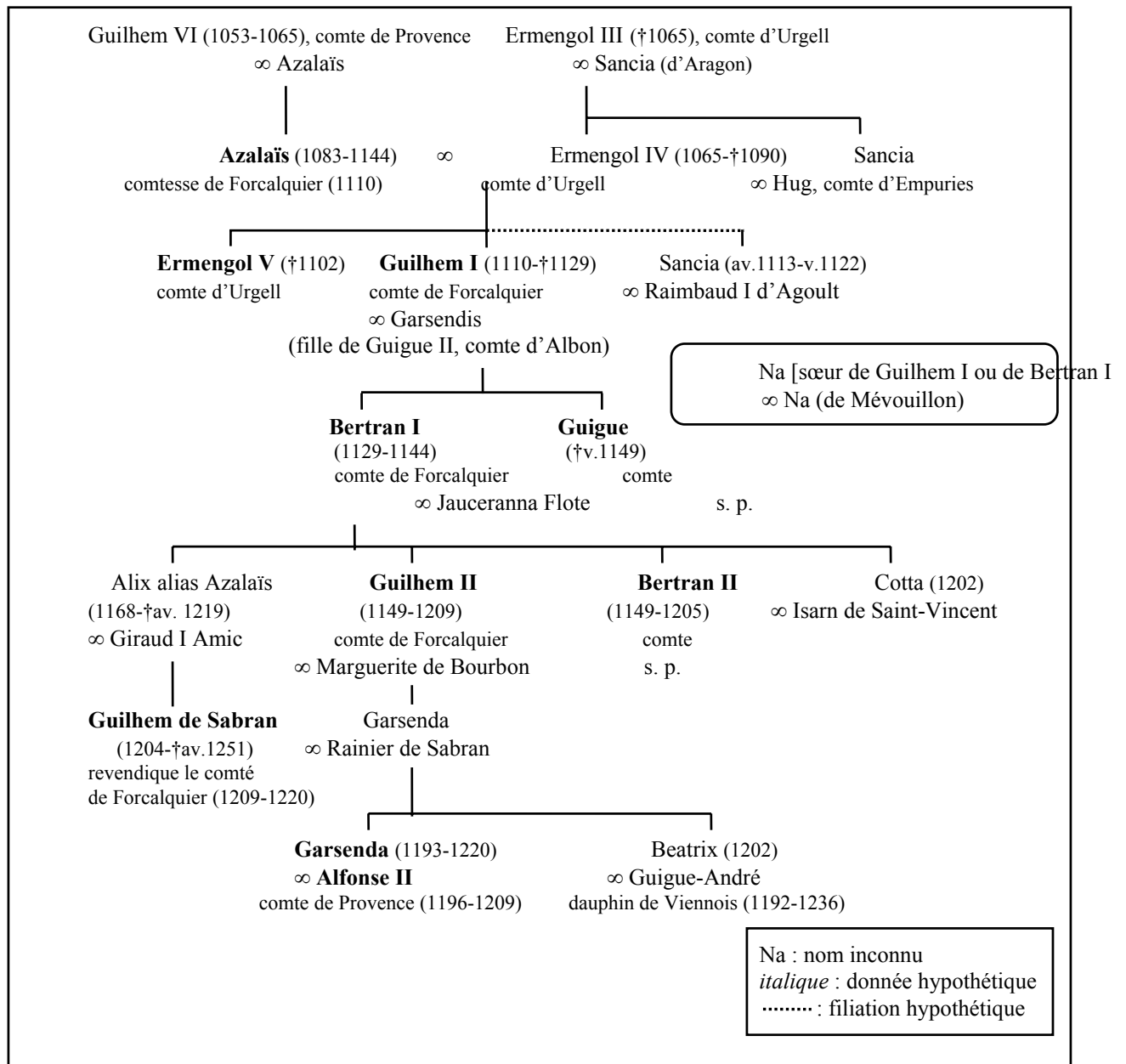
1. Dans le testament qu'il rédige en 1149, le comte Guigue institue Guiran et Bertran Raimbaud de Simiane comme exécuteurs testamentaires et leur fait donation de tous les droits comtaux sur les *castra* de Bonnieux et Lacoste, ainsi que des albergues de la ville d'Apt, alors que depuis les années 1120, les comtes revendiquent ce type de droits pour leur seule famille (D. LE BLEVEC et A. VENTURINI, *Cartulaire du prieuré de Saint-Gilles de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem [1129-1210]*, Paris-Turnhout, 1997, n° 328).
2. Dans le testament qu'il rédige en 1168, le comte Bertran II appelle Guiran et Bertran Raimbaud de Simiane ses « *consanguinei* » (D. LE BLEVEC et A. VENTURINI, *Cartulaire du prieuré de Saint-Gilles de l'Hôpital*, *op. cit.*, n° 330).
3. Au début du XII^e siècle, Sancia est un nom rare en Provence, mais fréquent en revanche en Catalogne, en Navarre, en Castille et en Aragon. Il est porté par la mère (Sancia d'Aragon) et une sœur (Sancia, épouse du comte d'Empuries) du comte Ermengol IV d'Urgell, père de Guilhem I premier comte de Forcalquier (J. MIRET, « La casa condal de Urgell en Provenza », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, 1903, p. 32-50 ; M. AURELL, *Les noces du comte*, *op. cit.*, p. 561).
4. Le *nomen* comtal Bertran fait son apparition dans la famille d'Agoult à partir des fils de Raimbaud I et Sancia.

En revanche, compte-tenu d'une part des dates d'apparition de Sancia dans la documentation, et d'autre part du fait que celle-ci hérite très certainement son nom de sa grand-mère (plutôt que d'une arrière-grand-mère), il faut plus probablement voir en elle une sœur de Guilhem I plutôt qu'une fille, contrairement à ce que nous avons proposé dans notre thèse. Par ailleurs, l'alliance entre les comtes de Forcalquier et les Mévouillon semble remonter à la même époque, mais faute d'information, il n'est guère possible de la situer précisément. Il est possible que l'union de Sancia avec Raimbaud I d'Agoult soit en fait un remariage, ce qui pourrait expliquer le lien de cousinage entre les Agoult et les Mévouillon attesté dans la seconde moitié du XII^e siècle.

¹⁴¹ Voir la note 1.

¹⁴² M. BOURIN, « Tel père, tel fils ? », *art. cit.*, p. 209.

Les comtes de Forcalquier (XII^e siècle)



Na : nom inconnu
italique : donnée hypothétique
 : filiation hypothétique